LE MÉMORIAL CATHOLIQUE,

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

TROISIÈME ANNÉE.

AOUT.

AVIS. La collection du *Mémorial*, pour 1824 et 1825, y compris plusieurs brochures supplémentaires, toujours à 30 fr. (40 fr. pour l'étranger) par la poste, se vend 24 fr. prise au bureau du journal.

N. B. *La souscription ne se faisant qu'à dater du 1er janvier ou du 1er juillet (pour un an ou pour six mois), expire donc à la fin de décembre ou de juin, et le numéro qui vient après ce terme doit ne compter que pour l'abonnement subséquent.*



A PARIS,

AU BUREAU DU MÉMORIAL CATHOLIQUE,

RUE CASSETTE, N° 35.

M. DCCC. XXVI

Imprimerie de GUEFFIER, rue Guénégaud, n° 31.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LA SECONDE LIVRAISON DU SIXIÈME VOLUME.

LE

MÉMORIAL CATHOLIQUE.

AOUT 1826.

DES OPINIONS GALLICANES CONSIDÉRÉES COMME UNE CAUSE DE DIVISION DANS LE CLERGÉ.

A M. le rédacteur du Mémorial catholique.

MONSIEUR,

Élevé dans un séminaire gallican, j'ai été gallican au séminaire et quelque temps encore après en être sorti, sans en éprouver aucun remords, autant qu'il m'en souvient. Les noms de la Sorbonne et de Bossuet avoient imposé singulièrement à ma jeune imagination, et il me sembloit alors beaucoup plus naturel de croire que le Pape puisse faillir jusqu'à l'hérésie, que d'admettre que Bossuet et que la Sorbonne eussent pu tomber dans une erreur. D'ailleurs notre professeur avoit su intéresser notre cœur en faveur des quatre articles de 1682. « Ce n'étoient là, nous disoit-il, que des opinions très-indifférentes en elles-mêmes : mais ces opinions lui étoient chères parce qu'il les avoit reçues de ses pères; et c'étoit un héritage qu'il désiroit très-vivement transmettre à ses disciples. »

Je n'entreprendrai pas d'expliquer ici comment la vérité catholique s'est fait jour dans mon esprit à travers tous les préjugés d'une éducation gallicane; comment je reconnus d'abord que des opinions qui m'avoient été présentées comme tout-à-fait in-

différentes tiennent au fondement de l'Église comme de l'ordre social, d'où je compris que je m'étois déterminé trop légèrement et que je n'aurois dû accepter au moins que sous bénéfice d'inventaire l'héritage de mon professeur ; comment enfin, ayant examiné de près l'origine, les titres, la nature de cet héritage, je crus devoir le répudier tout-à-fait et l'abandonner à d'autres héritiers, les jansénistes, les constitutionnels, les libéraux, qui ont de bonnes raisons pour le revendiquer. Ce seroit m'engager dans une discussion qui dépasseroit les bornes dans lesquelles je dois me renfermer en vous écrivant ; d'ailleurs tout ce que je pourrois dire sur ce sujet, d'autres l'ont dit beaucoup mieux avant moi, et je n'aurois pas l'espoir de convaincre ceux qui ont résisté aux livres qui m'ont convaincu.

Je ne me propose dans cette lettre que d'exposer avec simplicité quelques considerations qui ne touchent pas au fond de la question, mais qui m'ayant vivement frappé lorsque j'étois gallican moi-même, me paroissent devoir faire aussi dans ce moment une vive impression sur les gallicans qui ont de la bonne foi, une conscience droite, un véritable amour de l'Eglise, et ce n'est pas moi, Monsieur, qui supposerai que le nombre ne puisse pas en être très-grand.

Ces gallicans auxquels je m'adresse, quels que soient les motifs qu'ils croient avoir pour penser sur l'autorité du Pape autrement que l'immense majorité du clergé catholique, conviennent d'une chose avec nous, c'est qu'il est très-malheureux que tout le clergé ne pense pas de même sur ce point fondamental. Comme nous, ils gémissent sur les tristes effets d'une controverse, qui fut fâcheuse dans tous les temps, mais qui est déplorable de nos jours, puisqu'elle divise les défenseurs de la religion, qui devroient plus que jamais demeurer unis contre l'ennemi commun. Quoi! lorsque les erreurs les plus opposées se donnent la main pour combattre la vérité, lorsque les protestants se liguent avec les déistes, les déistes avec les athées ; lorsque l'on voit l'impiété recruter indifféremment ses soldats dans la lie sanglante de la

révolution et dans ce qui reste de la boue impure du dernier siècle, enrôler sous la même bannière les royalistes qui ne connoissent d'autre Dieu que le souverain, et les libéraux qui ne veulent d'autre souverain que le peuple; enfin, lorsque tous les ennemis de l'Eglise, faisant taire leurs haines particulières, savent s'entendre et sont si étroitement unis par la haine commune de son autorité, pourquoi faut-il que par de fatales controverses nous ébranlions nous-mêmes cette autorité divine? Dans le temps où la barque de Pierre est battue par la plus violente tempête que l'enfer ait jamais excitée, passagers imprudents, nous discutons les droits du pilote que Dieu a chargé de nous conduire.

Mais d'où sont donc venues ces tristes disputes qui font tant de mal à la religion? Dans quel temps et comment ont-elles pris naissance? Qui a semé dans l'Église de Jésus-Christ des germes de division qui portent des fruits si funestes? C'est là une première question qui se présente naturellement, et qu'il est bon d'examiner.

Transportons-nous à l'époque qui a précédé la déclaration de 1682, interrogeons l'Eglise de France sur les droits du Vicaire de Jésus-Christ. Les évêques de France assemblés en 1626 nous répondent: « que nous devons respecter dans notre saint père le » Pape, le successeur de saint Pierre... sur lequel Jésus-Christ a » fondé son Eglise en lui baillant les clefs du ciel avec *l'infailli-* » *bilité de la foi*, que l'on a vue miraculeusement durer dans ses » successeurs jusqu'aujourd'hui. »

Dix années auparavant le cardinal Du Perron proclamoit en présence de tous les ordres de l'État, au nom du clergé de France, tous les droits du saint Siége auxquels on a opposé depuis les traditions de l'Église gallicane.

Donc alors l'Église de France parloit sur l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ le même langage que tout l'univers catholique: il n'y avoit à ce consentement unanime qu'une seule exception: « L'opinion qui attache l'infaillibilité au Pontife romain, disoit » le docte Marca, dont le témoignage ne peut pas être suspect,

» est la seule qui soit enseignée en Espagne, en Italie et dans » toutes les autres provinces de la chrétienté, de sorte que ce » qu'on appelle le sentiment des docteurs de Paris, doit être » rangé parmi les opinions qui ne sont que tolérées. » Il ajoute : « qu'en France même, la plus grande partie des docteurs, soit en » théologie, soit en droit, adhèrent à l'opinion commune dont » les fondements sont excessivement difficiles à ébranler, et se » moquent de l'opinion de l'ancienne Sorbonne (1). » D'où l'on voit que ce qu'on a appelé depuis les *opinions gallicanes*, n'étoit que les opinions particulières d'une seule école, que le *sentiment des docteurs de Paris*, sentiment dont se *moquoient encore* la plupart des docteurs françois; tant paroissoit alors ridicule la prétention qu'avoit l'ancienne Sorbonne d'avoir conservé seule les véritables traditions sur les droits du saint Siége, traditions que le saint Siége et que tout le reste du monde chrétien auroient perdues.

Temps heureux où l'Église voyoit tous ses enfants étroitement unis à leur Père commun par les mêmes doctrines d'amour et d'obéissance; où le consentement de tous les fidèles à reconnoître toutes les prérogatives de ce pouvoir merveilleux, dans lequel Dieu a placé le fondement et le centre de la foi, donnoit à cette foi elle-même une force d'unité inébranlable à toutes les attaques de ses ennemis!

Pourquoi donc le bruit de ces malheureuses disputes, renfermé alors dans le sein d'une seule école, a-t-il retenti au-dehors et a-t-il troublé la paix du monde catholique? Qui a fait succéder la discorde à l'unité? les tristes questions qui nous divisent, qui les a jetées parmi nous? Ici, que les gallicans répondent de bonne foi; toutes ces querelles dont ils déplorent comme nous les funestes résultats, à qui doit-on les imputer? Est-ce aux enfants dociles qui ont continué à reconnoître dans le Père commun les droits que tous reconnoissoient? Est-ce aux fidèles qui

(1) Manuscrits de Marca, conservés à la bibliothèque du Roi.

sont demeurés attachés aux doctrines d'obéissance qui étoient unanimes dans l'Eglise? Est-ce aux catholiques enfin, qui n'ont rien changé à d'anciennes croyances, qui furent, qui sont encore celles du monde catholique? ou bien n'est-il pas juste d'accuser seulement ceux qui essayèrent les premiers de fixer par d'imprudentes déclarations l'obéissance qui est due au Chef souverain du peuple chrétien, de circonscrire son autorité divine, au nom d'une Eglise particulière, dans des bornes que l'Eglise universelle ne connoissoit pas? Ceux qui, après avoir fouillé dans les archives de la Sorbonne, crurent pouvoir opposer au consentement général de l'univers catholique quelques thèses poudreuses, qu'ils élevèrent comme un signe funeste de contradiction, autour duquel on dispute encore après plus d'un siècle?

Comme il me semble que la bonne foi, aidée d'un peu de bon sens, répond assez à toutes ces questions, je n'insisterai pas davantage sur ce premier point; je regretterois d'ailleurs de devoir accuser des hommes, et un homme surtout dont la mémoire sera toujours chère à la religion par tant d'autres titres, et qu'il ne faut que plaindre d'avoir eu le malheur de couvrir de la gloire de son nom l'œuvre funeste de 1682. Qui ne sait que Bossuet, dont l'imposante autorité devoit entraîner par la suite tant de théologiens, ne fut entraîné que malgré lui, par la crainte de plus grands maux, à rédiger des propositions qui lui paroissoient *odieuses* (1), et dont il étoit loin cependant de prévoir tous les résultats?

Mais nous que les mêmes excuses ne sauroient absoudre, nous qu'une triste expérience a dû éclairer, n'essaierons-nous jamais de retrancher du sein de l'Eglise le principe de tant de fatales divisions? C'est la seconde question que je me suis proposé d'adresser dans cette lettre à la conscience des gallicans; et s'ils

(1) *Voyez* les notes de Fleury sur l'assemblée de 1682, publiées par M. Émery.

comprennent qu'il est temps, dans les intérêts de la religion, de mettre un terme, après un siècle, à des disputes qui ne peuvent qu'ébranler de plus en plus une autorité qui est le fondement du christianisme, il ne s'agit que d'examiner de bonne foi quels sont les moyens d'opérer cette œuvre de concorde et de paix d'où dépend peut-être le sort de la religion parmi nous.

Ici je crois entendre les gallicans nous dire : « La paix ! est-ce que nous n'aimons pas la paix ? est-ce qu'on peut nous regarder comme des hommes turbulents, inquiets, belliqueux par caractère ? non, assurément ; et si nous persécutons vos doctrines dans un temps où toutes les erreurs sont tolérées ; si, malgré toute la modération qu'on nous connoît, nous vous faisons une guerre qui peut paroître violente, c'est uniquement pour établir une paix solide à laquelle vous opposez seuls des obstacles. Connoissez le fond de notre pensée, et vous expliquerez sans peine une conduite qui a pu vous sembler inexplicable. Le temps n'est plus où les quatre articles de 1682 n'étoient regardés que comme des opinions indifférentes, que comme un terrain vague sur lequel les jeunes élèves de théologie pouvoient s'exercer sans péril à des joûtes innocentes. Aujourd'hui on ne remue plus ces questions sans agiter vivement les esprits, sans ébranler en quelque sorte la société tout entière. C'est là un fait dont nous ne nous sommes pas occupés de rechercher la cause, mais qui est incontestable : or, comme, après tout, les hommes ne disputent jamais que parce qu'ils sont partagés d'opinion, nous avons jugé que le véritable moyen de mettre fin aux disputes sur le gallicanisme, c'étoit de ramener tout le monde à nos opinions ; c'étoit de rendre tout le clergé gallican. Pour arriver à un but aussi désirable, est-il nécessaire de rappeler tout ce que nous avons laissé faire et tout ce que nous avons fait (1) ?

(1) Tout ce qu'ils ont laissé faire ! Les journaux qui s'impriment dans le centre de la catholicité, dans lequel ils ne voient que le centre de l'ultramontanisme, arrêtés aux frontières du royaume très-chrétien, repoussés

Mais vous, au lieu de conspirer contre notre repos et contre le bien de l'Église, au lieu de prolongèr des discussions et un combat dont nous commençons à être fatigués, pourquoi ne donneriez-vous pas un exemple qui peut avoir une heureuse influence ? Adhérez à la déclaration de 1682 ou à celle de 1826, même avec toutes les restrictions qu'il vous plaira, car sur ce point nous ne sommes pas difficiles, ou seulement cessez de réclamer, taisez-vous, nous vous regarderons comme des nôtres, et le

d'un pays où les livres et les systèmes révolutionnaires et impies abordent librement des quatre parties du monde; les doctrines du saint Siége essuyant plus près de nous d'autres affronts, comparoissant sur les bancs où s'asseyent les filles publiques et les escrocs, et la *candeur*, la *bonne foi*, le *sacerdoce*, le *génie*, flétris avec elles par une ignominieuse condamnation; les libertés gallicanes placées ainsi sous la double protection de la police correctionnelle et des commis des douanes, exerçant, pour la première fois, les fonctions augustes d'*évêques du dehors*.

Tout ce qu'ils ont fait ! Cette école des hautes études, destinée à rallumer le flambeau mourant des traditions de l'ancienne Sorbonne, à devenir un nouveau centre de lumières pour l'église gallicane, et qui, il est vrai, ne figure encore que dans le budget; la contagion qui a gagné presque toutes les anciennes écoles, arrêtée par des mesures rigoureuses; les élèves du sanctuaire qui s'exposeroient à ne pas embrasser les opinions gallicanes en lisant les livres où sont établies les opinions contraires, menacés de se voir exclus du sacerdoce, et les brebis que l'on pourroit soupçonner d'être trop obéissantes envers le souverain Pasteur retranchées du troupeau, comme atteintes d'un mal contagieux; des *Antidotes* où se trouvent réunis, par une main habile, tous les sucs les plus purs de la théologie gallicane, offerts *gratis* aux jeunes théologiens dont l'esprit auroit été infecté par le poison des écrits ultramontains; et par-dessus tout, cette déclaration, si propre à ramener les esprits, puisqu'elle se prête à tous les sens qu'on veut lui donner, et à laquelle un certain nombre d'évêques ont adhéré en effet en l'interprétant chacun dans un sens différent.

Ce sont là, sans doute, les mesures par lesquelles on prétend établir *l'unité des opinions gallicanes*, auxquelles notre correspondant fait allusion, qu'il a cru devoir taire, et que l'on ne sauroit cependant trop rappeler.

(*Note du Rédacteur*.)

temps effacera peu à peu toutes les traces de nos funestes divisions. »

Voilà, si je ne me trompe pas sur la pensée des gallicans, voilà ce qu'ils diroient volontiers, non pas aux théologiens foibles et inconnus comme moi, dont l'obscur catholicisme ne les inquiète guère; mais à vous, M. le Rédacteur, à vos collaborateurs, et à cet écrivain surtout qu'ils ont signalé comme capable d'entraîner seul le clergé par l'ascendant de son génie : or, que ferons-*nous* ? (Qu'on me pardonne ce *nous*, tout présomptueux qu'il peut paroître; quel est le simple soldat qui ne se croit pas permis de dire *nous* en parlant de l'armée à laquelle il appartient). Céderons-nous aux invitations des gallicans? est-ce à nous de sacrifier nos doctrines pour le bien de la paix, ou à eux de sacrifier leurs opinions? faut-il que nous devenions gallicans, ou faut-il qu'ils cessent de l'être pour arriver à cette unité que nous désirons tous? Il me semble qu'il est facile de répondre à toutes ces questions par un petit nombre d'observations que je vais soumettre à nos adversaires.

1°. Supposons un moment que lassé d'une guerre dont on le rend seul responsable, M. de La Mennais capitule avec les erreurs qu'il a combattues jusqu'ici avec un si admirable courage, et que conservant par son seul génie l'ascendant qu'il doit aussi à la cause qu'il défend, il entraîne dans les rangs du gallicanisme tout ce qu'il y a d'ultramontains en deçà des monts : voilà le plus beau de tous les rêves que puissent faire les gallicans qui se trouveroit réalisé. Quelle joie leur chef illustre éprouveroit en serrant dans ses bras le chef de tous ces transfuges, oubliant les chagrins qu'il a pu lui causer avec cette générosité qui est naturelle aux âmes élevées! Cependant les gallicans auroient-ils atteint le but où ils tendent, l'unité d'opinions et la paix de l'Église? nullement; car enfin, en adoptant la déclaration de 1682 ou celle de 1826, les catholiques françois les feroient-ils adopter par les catholiques de toutes les autres par-

ties du monde ? qui oseroit l'espérer ? Le saint Siége ne resteroit-il pas aussi immobile qu'auparavant dans ces doctrines, dans lesquelles il voit la pierre même sur laquelle Jésus-Christ a fondé son Église ? oui, sans aucun doute. Donc les opinions gallicanes, pour être universellement reçues en France, n'en seroient pas moins des opinions particulières, et par là même un principe de division dans l'Église de Jésus-Christ. Une province de la monarchie catholique protesteroit d'une manière unanime contre une partie des droits du souverain, reconnus partout ailleurs. Cette protestation n'inspireroit que plus d'alarmes au souverain et aux sujets fidèles, et la guerre recommenceroit d'une manière plus vive encore aux frontières de cette province séditieuse.

Etrange préoccupation de quelques hommes, qui, accoutumés à regarder l'Eglise gallicane comme une Eglise à part dans l'Eglise catholique, nous disent sérieusement : « Abandonnez vos doctrines, soyez gallicans comme nous, et vous aurez rendu la paix à la religion. » Comme si la religion de Jésus-Christ étoit renfermée dans les limites du royaume très-chrétien ! comme si l'Église de France pouvoit avoir des intérêts ou une paix autre que celle de toute l'Église ! comme si un véritable catholique, un citoyen de cette immortelle société, destinée à réunir tous les siècles et tous les pays dans la croyance des mêmes vérités, dans l'obéissance au même pasteur, pouvoit consentir à faire reposer ses espérances, sa foi, à endormir sa conscience sur le fondement ruineux de cette unité nationale qu'on prétend établir, et qui nous sépareroit du reste de l'univers !

Non, non ; unis par les liens d'une obéissance sans bornes, que rien ne brisera jamais, à la base antique de l'unité qui a été posée par les mains même de Jésus-Christ, c'est nous qui avons le droit de vous interroger ; répondez à votre tour. Pourquoi n'abjurez-vous pas ces opinions qui vous sont propres et qui alarment le reste des chrétiens ? Soyez catholiques comme nous le sommes, comme on l'est dans tout l'univers catholique, et alors seule-

ment la trace de toutes les divisions qui troublent l'Eglise aura disparu, et vous aurez rendu la paix à la religion de Jésus-Christ !

2°. D'ailleurs, est-ce que la paix même de la religion parmi nous peut être attachée aux opinions gallicanes ? Est-ce que ces opinions peuvent être en aucune manière un lien d'unité pour les esprits? Autre considération qui ne me paroît pas moins décisive contre nos adversaires.

Qu'ils nous répondent en effet : les opinions gallicanes présentent-elles quelque chose de fixe et d'arrêté? n'y a-t-il qu'une seule manière d'être gallican? Depuis l'évêque de Tournay et une partie des prélats de 1682, dont Bossuet repoussa les sentiments comme hérétiques, jusqu'à M. Émery qui a expliqué les trois derniers articles de la déclaration du clergé dans un sens tout-à-fait ultramontain, combien ne s'est-il pas rencontré de théologiens dont les systèmes fort opposés prouvent qu'entre l'hérésie et le catholicisme complet, deux écueils que les gallicans paroissent redouter également, la route est peu sûre et fort incertaine? Je me propose, Monsieur le Rédacteur, si vous le trouvez bon, d'exposer dans une prochaine lettre le tableau de ces variations, caractère fort remarquable, commun au gallicanisme et à tous ses systèmes d'erreur, qui, fondés sur un principe de révolte contre l'autorité, et étant toujours l'ouvrage de la raison particulière, finissent tous par se modifier à l'infini suivant les caprices de la raison de chaque homme.

Dans ce moment, il me suffit de constater un fait que personne, je pense, ne contestera, c'est que le gallicanisme est une espèce de religion qui a un nombre infini de variétés ; car de là on doit d'abord comprendre que ce ne seroit pas pour nous un médiocre embarras que d'avoir à choisir parmi tant de systèmes opposés, qui répugnent tous plus ou moins à notre conscience ou à notre bon sens; et de plus, quand même, par déférence pour les gallicans, nous ferions taire le bon sens et la conscience, quel bien résulteroit de notre sacrifice?

Quelque choix que nous fassions, que nous soyons gallicans comme Bossuet, comme Fleury, comme M. Emery, comme M. le cardinal de la Luzerne, ou comme M. l'évêque d'Hermopolis, nous serons condamnés toujours à être en opposition avec le plus grand nombre de nos adversaires? Donc, pour être tous gallicans nous n'en serions pas moins divisés : le terrain de la discussion auroit été déplacé; c'est tout ce que nous aurions gagné. Du reste, point de terme possible à ces nouvelles disputes dans lesquelles on voudroit nous jeter; car, parmi tant de commentaires de la déclaration de 1682, qui dira jamais quel est le véritable? A travers tous les voiles dont le gallicanisme, effrayé de lui-même, s'est enveloppé dans la déclaration de 1826, qui sera jamais sûr d'arriver jusqu'à la véritable pensée des prélats ou du prélat qui en a été l'auteur? Quelle autorité ont, d'ailleurs, ces deux monuments de la tradition gallicane pour arrêter les esprits? Quel est le tribunal commun que tous les gallicans reconnoissent et qui puisse juger leurs différends? Hommes étonnants! avant de nous presser de nous accorder avec vous, commencez donc par trouver un moyen de vous mettre d'accord avec vous-mêmes! Vous nous démontrez avec évidence la nécessité de nous réunir pour le bien de l'Église, et vous ne voulez pas voir que l'union des esprits ne peut exister que dans le centre de l'unité. Non, ce n'est pas à vous qu'il appartient de parler de paix, n'ayant à nous offrir d'autre lien que des opinions vagues et mobiles comme les pensées de l'homme; la paix ne peut se trouver que dans ces doctrines, fixées par la croyance du monde catholique, par l'invariable enseignement du saint Siége, et qui, supposé même qu'elles ne fussent pas entendues par tous de la même manière, ne peuvent donner lieu qu'à des différends faciles à terminer, puisqu'elles consistent essentiellement à reconnoître une même autorité comme juge souverain de tous les différends en matière de religion.

3°. Ici je dois essayer de faire mieux comprendre encore aux gallicans leur position et la nôtre.

Il n'existe que deux moyens de ramener aux mêmes sentiments des esprits divisés, l'autorité et la raison.

Or, est-ce au tribunal de la raison que les gallicans veulent que nous portions notre querelle?

Mais, en premier lieu, de quoi disputons-nous? De l'étendue des droits que le prince des apôtres a reçus de Jésus-Christ, c'est-à-dire, d'après l'aveu de nos adversaires, *des bases mêmes de la constitution divine de l'Église.* Une pareille question est-elle donc de la compétence de la raison? Est-ce à la raison qu'il faut demander comment Jésus-Christ a constitué son Église, et pouvons-nous connoître les pensées de l'Homme-Dieu, autrement que par le témoignage et par l'enseignement de l'Église elle-même qu'il a chargée de nous expliquer sa parole? Et remarquez-le bien, si vous reconnoissez à quelques évêques, à un petit nombre de prêtres, le droit de se faire, sur ce point fondamental, des opinions opposées aux croyances du saint Siége et de tous les évêques du monde catholique, les simples fidèles devront au même titre se croire autorisés à se décider par les seules lumières de leur raison, contre l'enseignement de leurs pasteurs; et voilà qu'une partie de la constitution divine de l'Église sera livrée à toutes les contradictions, à toutes les erreurs du jugement particulier. Or, qu'est-ce qu'un pareil renversement, sinon introduire dans le catholicisme le principe protestant, avec toutes ses désastreuses conséquences?

Mais, en second lieu, examinons si la voie qu'on nous propose peut en aucune manière nous conduire au but où nous tendons.

Si depuis plus d'un siècle que la raison des théologiens gallicans s'exerce sur la question des quatre articles, les flots de lumière qui auroient dû jaillir de tant de livres, de tant de thèses savantes n'ont pu dissiper les obscurités que cette question présente à la raison de l'homme seul, si l'on dispute encore, si l'on est plus divisé que jamais; qu'est-ce que nos adversaires eux-mêmes peuvent voir ici, qu'un exemple des contradictions infinies de l'esprit humain, toujours opposé à lui-même dans les

différents hommes ? Que faire donc? recommencer un nouveau siècle de stériles débats ? Non, mais reconnoître qu'il n'existe qu'un seul moyen de terminer une trop longue querelle à laquelle les syllogismes ne peuvent rien; comprendre que la raison des gallicans et celle des catholiques, laissées à elles-mêmes, seroient condamnées à ne se rapprocher jamais, puisque, après tout, la raison d'un homme ne peut sans tyrannie commander à la raison d'un autre homme ; que des deux côtés les droits sont les mêmes; qu'il n'y a de part ni d'autre aucun motif de céder; que par conséquent il ne reste aucun espoir d'accommodement, à moins de recourir à une raison plus haute, à moins d'en appeler à l'autorité.

Or, du moment que l'autorité intervient ici, comme l'exigent et la nature même de la question qui nous divise et l'impossibilité absolue de mettre fin autrement à nos divisions, nos droits et le devoir des gallicans ne sont plus douteux. Que peuvent-ils nous opposer? Les décisions des prélats de 1682, qui, pour se dérober aux anathèmes du saint Siége, ont eu grand soin de dire qu'ils n'ont rien décidé; une déclaration, condamnée par des bulles contre lesquelles l'Église n'a pas réclamé, et par conséquent nulle et sans aucune valeur, dans les principes même des gallicans; de sorte que tout ce qu'ils peuvent dire de plus fort en faveur de leurs opinions, c'est qu'elles n'ont été flétries en elles-mêmes par aucune censure, ce que nous savons, mais ce qui n'empêche pas que, s'il n'est pas permis de considérer ceux qui soutiennent ces opinions comme des enfants rebelles retranchés du sein de l'Église, on ne peut voir en eux que des enfants d'un esprit particulier, qui vivent isolés dans l'Eglise, qui les tolère, mais qui ne les approuve pas. Au lieu que nous, en tenant la doctrine opposée, nous y trouvons un lien de plus qui nous unit à tout ce qu'il y a de catholique dans l'univers, et nous établissons la sécurité de notre foi, non sur le silence, mais sur l'enseignement exprès du saint Siége, de l'immense majorité des évêques, c'est-à-dire, évidemment sur la base de la plus grande autorité.

Vous voyez donc qu'en prétendant que nous abandonnions les sentiments qui nous séparent de vous, ce n'est plus notre raison seulement que vous voulez soumettre à la vôtre, chose à laquelle nous pourrions consentir pour le bien de la paix; mais vous demandez une chose qui ne dépend pas de nous. Ces doctrines qu'il faudroit sacrifier ne sont pas nos doctrines; nous y tenons parce qu'elles nous viennent de l'autorité même de qui nous avons reçu le symbole. Et ne nous dites plus que les opinions contraires sont tolérées; car dans les choses qui touchent à la foi, la tolérance ne sauroit nous suffire, notre conscience ne s'en contente pas. Mais vous, rien de pareil ne peut vous arrêter. Vos opinions sont l'ouvrage de votre raison, elles vous appartiennent donc; c'est quelque chose qui vous est propre, dont vous pouvez disposer quand il vous plaira, pour le bien de l'Église; et loin que la conscience réclame, elle ne pourra que vous approuver. Que tardez-vous à faire ce sacrifice?

Ce qui vous retient, vous nous l'avez dit et je l'avois oublié. « Ces opinions vous sont chères parce qu'elles vous viennent de vos pères. » Ce n'est pas moi qui voudrois condamner ce sentiment honorable et touchant, par lequel j'ai été aussi égaré autrefois, et qui pour se trouver conforme à la raison et à la conscience n'a besoin que d'être éclairé.

Vos pères! Est-ce donc que la généalogie vénérable de vos pères, selon la foi, ne remonte pas au-delà de cent ans? Est-ce que la source du sang chrétien qui coule dans vos veines est si près de vous? Enfants de cette Eglise à qui tous les siècles appartiennent, pour retrouver les véritables traditions de votre famille, ne vous arrêtez pas à deux ou trois générations. Après avoir interrogé vos pères de 1682, écoutez encore ceux de 1626, et leur voix, qui ne fait que répéter la voix de quinze siècles, vous apprendra quel est le véritable héritage que Dieu vous a légué.

Vos pères! Mais quels sont donc les véritables pères du chrétien dans l'ordre de la foi, si ce n'est ceux que Jésus-Christ a établis lui-même, dans la personne de Pierre, les chefs de la

grande famille qu'il a enfantée sur le Calvaire; ceux qui représentent à notre égard Dieu lui-même, de qui, dit saint Paul, découle toute paternité; ceux à qui les catholiques et même les ennemis de l'Eglise n'osèrent jamais parler sans leur donner le nom de Père, car ce nom, qui renferme le titre de leur souveraineté, ils l'ont reçu de Dieu, et les hommes ne sauroient le leur ravir? Ah! c'est à nous qu'il appartient de dire que nos doctrines *nous sont chères parce que nous les tenons de notre Père commun;* c'est à vous de voir si vous devez affliger plus long-temps son cœur, en persévérant dans des opinions qui divisent ses enfants.

J'avois le dessein de réfuter encore deux objections ou deux prétextes que les gallicans pourront m'opposer. Mais ce sera l'objet d'une seconde lettre, que je vous prierai d'insérer dans un des prochains numéros du *Mémorial*; car je m'aperçois que celle-ci paroîtra déjà peut-être fort longue à vos lecteurs.

Z.

Dénonciation aux cours royales, relativement au système politique et religieux signalé dans le *Mémoire à consulter*, etc., par M. le comte de Montlosier.

Enfin le voile est levé; voilà le monstre à découvert. Cacus est arraché de sa caverne. *Pedibusque cadaver protrahitur.* Grâce à Dieu, nous allons respirer, car depuis le *Mémoire à consulter*, nous avons été dans un trouble profond. Il nous sembloit voir des Jésuites partout, et partout des complots. Les congréganistes et les ultramontains nous faisoient une peur horrible. M. de Montlosier avoit si souvent répété que ces gens-là s'apprêtoient à dévorer la société, qu'il nous étoit bien permis de partager un peu les alarmes de ses amis; et cette impression étoit d'autant plus vive, qu'elle étoit plus vague, et qu'on n'avoit pas pu nous dire au juste par quelle espèce de conspira-

tion le monde alloit être exterminé; en sorte que tout étoit un objet d'effroi : une église étoit un lieu de machination; une chapelle étoit un arsenal, et une centaine de savoyards conduits à saint Sulpice par un jeune étudiant en droit étoient autant de complices formidables d'une trame dont on voyoit partout les indices, sans pouvoir saisir aucun de ses fils.

M. de Montlosier, heureusement, est accouru du fond de l'Auvergne; il a laissé sa *tribu* solitaire, et il vient en personne dissiper tous les doutes. Il a tout vu : il va tout dévoiler. Ce n'est plus le moment d'avoir peur. Un complot découvert est un complot étouffé. Voyons sa dénonciation.

Je ne m'arrête pas à la réponse qu'il a faite à l'écrit de M. de Bonald. C'est un recueil d'honnêtetés littéraires, où l'on croit souvent reconnoître plutôt les mœurs un peu agrestes d'un *gardeur de troupeaux*, comme M. de Montlosier se désigne lui-même, que les habitudes polies et élégantes d'un vieux gentilhomme. J'en veux donner un seul exemple par le choix des épigrammes qui suivent.

« En finissant sur un sujet que je suis loin d'avoir traité dans toute son étendue, dit la Dénonciation, je dois revenir en excuse sur une partie du *Mémoire à consulter*, où j'ai eu le malheur de censurer la congrégation pour la propagation de la foi. Si la contribution que j'ai blâmée a pour objet d'envoyer bientôt à la Chine, au Japon, bien loin de nous, M. l'abbé Rausan, avec tous les missionnaires de Rouen et leurs confrères, ah! contribuons bien vite, contribuons tous; et si M. le grand-aumônier qui dirige ce beau mouvement, veut nous faire le plaisir d'y aller avec eux, contribuons au double; nous aurons fait un bon marché! » On pourroit se demander si c'est bien M. le comte qui parle de la sorte? La *Pandore* et le *Frondeur* lui envieroient de pareils traits d'esprit, et l'on éprouve quelque chagrin à les trouver sous la plume d'un ancien député de la noblesse.

Mais il faut arriver tout de suite à la Dénonciation, où M. de Montlosier n'aura pas l'occasion d'être aussi gai, et où ses ter-

reurs ne lui laisseront guère le loisir de faire des épigrammes de mauvais ton. Écoutons attentivement ; les révélations vont commencer.

« Si je voyais à Saumur cent mille hommes armés des bandes de Berton, autant à Colmar, commandés par je ne sais plus quel chef dont j'ai oublié le nom ; au milieu de ces deux armées, si je voyais toute la légion de philosophes du dix-huitième siècle, dirigée par les Diderot, les Helvétius, les d'Holbach, je ne serais pas plus effrayé pour ma religion, pour mon Roi, pour ma patrie, que je ne le suis en ce moment d'une multitude de saints évêques, de bons prêtres et de véritables royalistes, nous menant avec les intentions les plus pieuses (et rapidement) à des catastrophes qui me font frémir, et que j'ai à peine le courage de désigner. »

Ayons pitié de ce bon M. de Montlosier ; car assurément il doit être en ce moment tourmenté par la peur la plus horrible qu'on ait jamais imaginée ; et c'est un mal cruel que la peur. Cent mille conspirateurs d'un côté, autant de l'autre ; au milieu une cohue d'inquisiteurs et de bourreaux ; ce seroit déjà un sujet passable d'effroi. Mais M. de Montlosier voit bien pis en vérité. Ce sont trois ou quatre douzaines d'évêques, et quelques centaines de prêtres et de royalistes, qui nous poussent pieusement aux révolutions. Encore une fois, il n'y eut jamais de peur semblable à celle-là, et je ne m'étonne pas que M. de Montlosier frémisse de tous ses membres ; certes il y a de quoi.

Je ne sais quel journal a osé dire, au sujet de cette peur de M. de Montlosier, que M. le comte étoit fou. C'est une calomnie évidente, et il faut espérer que le reste du livre nous le prouvera.

M. de Montlosier justifie d'abord ses alarmes par des faits particuliers. Son *Mémoire à consulter* a été attaqué par *certains matamores qui, s'élevant sur la pointe du pied, ont tâché, pour se faire remarquer, de se montrer par-dessus les autres*. Quoi de plus dangereux pour l'État! Des matamores qui s'élèvent sur

leurs pieds pour attaquer M. de Montlosier sont assurément plus redoutables qu'une armée entière de conspirateurs. Mais ce n'est pas tout.

M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, a fait à M. le comte l'honneur de lui mander à la fin de mars qu'il cesserait de toucher six mille francs, qui lui étoient alloués depuis vint-cinq ans, pour des services rendus sans doute pendant tout ce temps à la cause royale. Ceci commence à être sérieux, et l'on voit déjà que les bandes de Berton n'approchent pas de l'effet que peut produire la conspiration nouvelle sur l'esprit de M. de Montlosier. Attendons; voici autre chose.

Le dimanche, 9 avril de cette année, on a prêché dans la cathédrale de Clermont, un sermon sur l'unité dans la foi et dans la charité, où le prédicateur, savant homme, mais séditieux au dernier point, a paraphrasé ces mots : *Attendite a falsis prophetis.* Défiez-vous des faux prophètes; et comme M. de Montlosier prend pour lui tout le passage où l'on recommande aux fidèles de se défier *de ces grands esprits faux qui voient des conspirations dans de bonnes œuvres, des séditions dans les aumônes, des idées ultramontaines dans les vérités catholiques*, il est clair que cette prédication insolente est le troisième indice du grand complot qui se trame contre la société. On ne peut pas demander des éclaircissements plus satisfaisants, et dès le début nous voyons suffisamment réfuté le reproche de folie fait si grossièrement à M. de Montlosier.

Comme il a répondu ensuite fort longuement au *reproche d'impiété et de haine contre les prêtres*, comme il fait une superbe apologie de ses sentiments envers la religion et le gouvernement, et qu'il va même jusqu'à offrir au Roi un certain *traitement qui lui reste encore au ministère des affaires étrangères en indemnité d'un journal qu'on lui a fait sacrifier à sa rentrée en France*, c'est-à-dire, pour parler clair, qu'il avait vendu dans le temps à Bonaparte, nous ne dirons rien de tous ces chapitres, et nous tiendrons sur sa parole M. le comte pour un ex-

cellent sujet du Roi, et pour un parfait chrétien, point du tout troublé par des fantômes, d'un sens très-rassis, d'une raison calme et d'une intention pure. Hâtons-nous donc de rechercher encore les faits qu'il nous promet partout d'exposer au grand jour.

Nous les trouverons dans la seconde partie; elle porte ce titre : *Confirmation des principes du Mémoire à consulter sur les dangers de la société, de la religion et de la monarchie.* Ici vont se dévoiler les grands mystères. Le premier chapitre traite *De la constitution des sociétés;* c'est prendre la chose d'aussi haut que Perrin Dandin. Mais bientôt M. de Montlosier disserte doctement sur l'origine des professions et des métiers; il cite tour-à-tour Moïse et Orphée, et il établit que toutes les professions doivent être réglées dans la société. C'est là un beau principe de politique; quelle en sera l'application? c'est sans doute qu'il faut aussi régler la *profession* ecclésiastique, qui, pour un esprit positif, comme M. de Montlosier, ne présente rien de distinct de toute autre profession ou de tout autre métier possible.

Le dénonciateur expose fort bien cette conséquence. Il traite ensuite *de l'indifférence en matière de religion*, chose assez téméraire peut-être après un certain livre qu'on connoît d'un auteur dont la renommée eût effrayé tout autre écrivain moins sûr de lui-même et de son génie. Mais M. de Montlosier a d'autres choses à dire : si on est froid aujourd'hui, c'est, dit-il, pour les disputes anciennes; et en effet, *on ne s'en occupe ni chez M. Laffite, ni même aux écoles de la lumière du Mont-Thabor.* Du reste, il nous assure que la France veut être chrétienne, et qu'*elle repousse seulement les congrégations et les scapulaires.*

Voudriez-vous nous montrer, Monsieur le comte, comment tout ceci se rapporte à votre Dénonciation? Tournons le feuillet. Voici un chapitre intitulé : *Dangers du gouvernement.*

Ici nous voyons l'éloge complet des ministres. C'est quelque chose que d'avoir des ministres dignes d'être loués par M. de Mont-

losier : on peut espérer que *les dangers du gouvernement* deviendront moins graves par leur sagesse. Point du tout; les ministres sont parfaits, mais ils seroient plus parfaits encore que tout iroit au plus mal, par cela seul que l'Église françoise auroit renoncé aux articles de 1682. Voilà ce qu'affirme M. de Montlosier, et il faut l'en croire sur parole, et même condamner au plus vite l'Église françoise sur cette simple assurance d'un gentilhomme.

On pense bien que les Jésuites arrivent dans cette argumentation. « La France, dit M. de Montlosier, peut être regardée aujourd'hui comme une terre classique pour la contrebande; Mandrin l'exerça franchement et avec un grand courage.... Depuis ce temps la ruse a succédé au courage.... Un ministère qui se met à faire, lui, aussi la contrebande... De quoi? des Jésuites; un évêque d'Hermopolis, qui, en sa qualité de prêtre et de serviteur de la couronne, se met à favoriser la contrebande, à ce spectacle comment voulez-vous que tienne une nation aussi audacieusement méprisée? » Ainsi voilà ces excellents ministres d'abord si comblés de louanges, et personnellement M. l'évêque d'Hermopolis, assimilés à Mandrin, avec la seule différence que Mandrin avoit de la franchise et du courage, et que les ministres ne connoissent qu'*un système de ruses pardonnable* seulement *jusqu'à un certain point à une espèce de gens qu'on est convenu de regarder comme des chenapans.* C'est ainsi que M. de Montlosier justifie ce titre effrayant, des *Dangers du gouvernement.* Les ministres pour lui sont pis que des Mandrin et des chenapans, cela suffit; voilà la dénonciation confirmée par de grandes accusations et par de grandes satires. On aimeroit mieux qu'elle le fût par de bonnes raisons; mais ne nous pressons pas trop. M. de Montlosier nous réserve pour plus tard les faits positifs qui achèveront notre conviction.

Voici un chapitre consacré aux *Dangers de la royauté.* Il y a des gens qui ne parlent de la royauté qu'avec un langage de vénération et de respect; et, lorsqu'ils signalent ses dangers, c'est avec une expression de douleur, qui ne laisse jamais supposer

qu'elle soit elle-même coupable des fautes qui l'ont compromise. M. de Montlosier s'est mis au-dessus de ces formes de soumission et de politesse, qui rappellent trop des temps éloignés de notre perfection sociale. On va voir qu'il ne traite pas les rois avec plus d'égards que les Jésuites et les ministres, et c'est sans doute de sa part une preuve d'élévation et de force, dont les philosophes lui doivent savoir gré, quand même cette rusticité leur paroîtroit tant soit peu brutale sous la plume d'un écrivain qui fut long-temps assez féodal.

« Malgré le respect que j'ai pour la mémoire de Louis XVIII, dit-il, je n'hésite pas à accuser ici sa foiblesse... Après nous avoir délivré des intempérances politiques de Londres et de Coblentz, il regarda comme une merveille de nous livrer à celle des prêtres. A la première restauration il avoit débuté par des missions et des processions; il débuta de même à la seconde : il crut, de cette manière, donner un appui à l'autorité royale; il ne pouvoit rien faire de mieux pour la compromettre. Toutefois, tant qu'il vécut, cet inconvénient fut tempéré; après sa mort il a passé toute limite. »

On le voit; l'auteur de la charte est traité comme un missionnaire, ni plus ni moins. Charles X sera un peu moins ménagé encore : l'auteur vient de nous l'annoncer. « Depuis le règne de Charles X, dit-il, les attitudes respectives ont changé. Ce n'est plus l'autorité du prêtre qui se présente partout comme instrument à l'appui de l'autorité du Roi; c'est l'autorité du Roi qui se présente comme instrument dans les mains du prêtre. » Plus loin le dénonciateur montre, par suite de cette foiblesse du Roi, *la main mise sur l'autorité royale, sur la magistrature ainsi que sur la société*. Une preuve de *cet asservissement politique*, c'est que dans les solennités où l'on *voit Paris traversé continuellement et dans tous les sens par des milices en chasuble et en surplis*, la Majesté royale *s'est laissé engager* témérairement, lorsque *plusieurs cours souveraines lui avoient si bien donné l'exemple de se défendre de cette soumission*. Voilà d'énormes périls,

et je m'étonne que M. de Montlosier n'ait pas à ce sujet rappelé le temps où l'on voyoit des rois de France chanter au lutrin ; c'est justement le temps où la royauté se laisse ramener avec ses missions et ses processions. Il ajoute à la vérité ces paroles à demi consolantes : « L'exemple de saint Louis, et JUSQU'A PRÉSENT celui de Charles X, atténuent cette crainte. » *Jusqu'à présent* est à observer ; car il se pourroit faire que Charles X ne fût pas sage jusqu'au bout ; et même quelques pages plus bas M. de Montlosier trouve que cette crainte, au lieu d'être *atténuée*, est déjà devenue de l'*épouvante*. « Pendant la vie de Louis XVIII, dit-il, cette marche du gouvernement, qui commençoit à se manifester, étoit menaçante. Sous quelques rapports, cependant, les écarts étoient contenus ; depuis l'avènement de Charles X ils se sont multipliés ; ils ont porté de diverses manières l'irritation ou l'épouvante. Voilà donc d'un côté l'exemple de Charles X qui calme les craintes, et de l'autre son règne qui répand les alarmes. Tout cela est innocent sous la plume de M. de Montlosier ; mais au moins il auroit dû nous expliquer ces contradictions. Quoi qu'il en soit, toujours est-il que la royauté ainsi abaissée devant *le parti prêtre* est un fort triste spectacle, et M. de Montlosier dit à ce sujet ces grandes paroles : « Ce qu'on ne persuadera jamais au peuple françois, c'est de subir bien doucement et bien tranquillement la domination des prêtres. Le peuple françois peut accepter tout de ses souverains, excepté une seule chose : LA HONTE ! » Il faut rendre justice au noble comte ; il parle ici comme le parti révolutionnaire n'avoit point encore parlé depuis 1814 ; c'est un acte de courage qu'il étoit de notre justice de signaler. Mais quoi ! si le Roi persiste dans cet aveuglement et dans cette humiliation, on verra donc éclore de grands malheurs, et le peuple françois repoussera la honte par quelques violences ! « A cet égard, continue M. de Montlosier, l'irritation est outre mesure. Elle est telle que, si ce n'étoit le respect particulier qu'on porte au monarque ainsi qu'à toute la maison régnante, je n'ose dire ce qu'il arriveroit. » Par

exemple, voilà bien de quoi frémir. Mais enfin ne peut-on pas dissiper ces affreux périls ? Ne pourra-t-on point saisir les conspirateurs qui ont ainsi précipité la monarchie? Jusqu'ici, nous n'avons pas vu encore quels sont les hommes qu'il seroit possible de mettre en accusation. Les seuls coupables, au dire de M. de Montlosier, sont Louis XVIII et Charles X, en personne. Il n'est pourtant guère possible de mettre en jugement des rois qui ont des ministres responsables. Allons jusqu'au bout du livre; nous découvrirons peut-être de vrais conspirateurs plus faciles à être saisis par la justice.

La troisième partie traite des faits, et l'auteur a la prétention de porter ici toute la rigueur des examens judiciaires. Le premier fait, c'est l'existence de la congrégation. Je ne pensois pas que ce fait eût besoin d'être constaté par des pièces justificatives; mais l'auteur, exact au dernier point, a découvert un document précieux, c'est le discours de Monseigneur l'évêque d'Hermopolis à la chambre des députés. Il est hors de doute, d'après ce discours, qu'il y a à Paris une congrégation. Mais M. Frayssinous n'a pas tout dit, quoique M. de Montlosier trouve qu'il ait dit beaucoup. Il y a un *conseil des sept*, fort dangereux, dont son Excellence auroit dû avoir connoissance, puisque, *lui gardeur de troupeaux sur les montagnes du Puy-de-Dôme*, le connoît si parfaitement qu'il en peut *donner sa parole d'honneur*. La parole d'honneur d'un gardeur de troupeaux ne laisse pas que d'être une grande autorité lorsqu'il s'agit de juger en matière criminelle, et les affaires judiciaires iroient vite si on vouloit prendre la peine de faire rendre la justice sur des témoignages aussi importants. Avec cette *parole d'honneur* de M. de Montlosier, la Cour Royale ne risquoit rien de condamner M. l'abbé Lœwenbruck, que les philosophes de Rouen ont déjà à peu près étranglé si poliment, pour avoir formé une association d'ouvriers, et leur avoir facilité les moyens de s'amuser le dimanche, sans aller perdre leur travail de la semaine à la guinguette. Elle pouvoit encore fort bien faire le procès à la

mémoire de M. de Montmorency, qui non seulement étoit de la congrégation, mais encore de ce conseil des sept, ainsi qu'on le peut voir sur *la liste déposée aux chancelleries de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin.* Et pourquoi M. l'évêque d'Hermopolis ne seroit-il pas aussi mis en cause, pour avoir ignoré des faits aussi patents? M. de Montlosier a mis en lumière toute cette accusation, il n'y a qu'à suivre la marche qu'il a tracée.

Voilà les faits relatifs à la congrégation, ils sont de la plus haute importance. Quant aux Jésuites, les aveux de M. l'évêque d'Hermopolis sont formels. 1°. Il y a sept établissements de Jésuites; 2°. ils ont été demandés par les évêques. Je ne sais si la monarchie s'est jamais trouvée dans un péril aussi imminent. Et cependant, le gouvernement dort paisible. Encore, s'il n'étoit question que de trois ou quatre cents sociétés secrètes qui recrutent de toutes parts des adeptes d'impiété et de fanatisme révolutionnaire; de complots tramés au grand jour par la liberté de la presse, de millions de livres jacobins et athées disséminés de toutes parts, de conciliabules de légistes qui dissertent contre Dieu et contre le Roi, on pourroit rester en sécurité. Mais sept établissements de Jésuites : grand Dieu !

« J'entrai un jour, dit M. de Montlosier, dans un magasin de parfumeur de la rue Saint-Honoré; il me sembloit que j'allois être asphyxié, point du tout : je m'aperçus que M. le parfumeur, madame sa femme, leurs enfants, se trouvoient parfaitement à l'aise. Voilà ce que c'est qu'un gouvernement depuis long-temps parfumé de Jésuites. » M. de Montlosier n'y pense pas. Ne va-t-il pas nous dire maintenant que les jésuites sont un parfum, et qu'on peut vivre à l'aise avec eux, sans être asphyxié, comme M. le parfumeur et madame sa femme dans leur magasin. A la vérité il explique sa pensée de cette façon : « L'estomac de Mithridate, qui reçoit chaque jour quelque goutte de poison, finit par s'y faire. Il en est de même de l'esprit d'un ministre, accoutumé jour à jour à avaler l''absurdité des Jésuites, il s'y est fait. » On pourroit dire qu'un poison qui n'empoisonne

pas n'est pas très-redoutable ; mais il n'en est pas moins démontré maintenant que les Jésuites sont un poison : reste ensuite à avaler leur absurdité, et il y a des estomacs, comme celui de M. de Montlosier, qui ne peuvent *s'y faire.*

Le second fait des Jésuites est donc, comme on le voit, parfaitement établi. Passons à l'ultramontanisme. C'est ici une question capitale. On peut faire des complots, on peut imprimer des livres athées, on peut outrager la religion chrétienne, on peut être ennemi du Roi, on peut soulever contre lui les passions de la multitude, on peut être un séditieux, un affilié des sectes allemandes, un homme sans principe et sans mœurs, que sais-je? On peut être tout ce qu'on veut, et tout cela est bien, et tout cela reste à couvert des plus légères censures, par la liberté constitutionnelle qui est acquise à tout le monde. Mais être ultramontain, papiste, c'est-à-dire catholique romain, fut-il jamais un crime semblable? Pour moi, je n'en connois pas de plus grave, et il y a bien des gens qui sont de cet avis, sans s'en douter. Heureusement M. de Montlosier va mettre ordre à ce grand scandale. Mais, chose vraiment singulière! Les évêques de France, qui ont aussi voulu faire un effort pour l'empêcher, par une déclaration toute récente, sont eux-mêmes un objet de dénonciation pour cet intrépide dénonciateur, qui dénonce toute la France. Il nous dit que leur *adresse est vernissée de fidélité*, mais qu'elle *est au fond pleine de dangers pour le Roi même.* Si cette plainte est juste, ce n'étoit guère la peine de mettre en mouvement tout l'épiscopat; et si elle ne l'est pas, on n'a pas encore gagné grand'chose, comme on le voit, puisqu'on est si loin d'avoir apaisé le gallicanisme constitutionnel dont M. de Montlosier s'est fait le patron. C'est un spectacle curieux de voir les évêques accusés d'ultramontanisme pour un acte publié comme un monument de leur amour aux principes de 1682. On voit bien maintenant qu'ils n'entreront tout-à-fait dans la bonne voie, que lorsque M. de Montlosier sera chargé de leur rédiger une déclaration, et qu'ils se seront empressés d'y adhérer. De

petites concessions ne servent pas à grand'chose, il faut entrer pleinement dans la doctrine. On peut être tranquille, M. de Montlosier éclairé par M^{e}. Dupin et par une douzaine d'avocats stagiaires, sait bien où est justement la vérité, et ensuite on peut bien faire quelque petit sacrifice pour avoir la paix.

Quoi qu'il en soit, voilà toujours un chef d'accusation suffisamment éclairé. « Comme fait, cette profession est une chose patente. » Enfin nous arrivons au parti prêtre.

M. de Montlosier établit que le parti prêtre veut envahir et envahit réellement le gouvernement tout entier; et ce sont encore les paroles de M. l'évêque d'Hermopolis qui servent de preuve à cette terrible accusation. C'est lui qui a dit qu'il appartient à la puissance spirituelle de statuer sur la foi, sur la règle des mœurs (M. de Montlosier fait, en note, une grande exclamation : *sur la règle des mœurs!)*, sur l'administration des sacrements, sur la discipline qui se rapporte aux choses spirituelles, et au bien spirituel des peuples. En faut-il davantage? Voilà le complot découvert. M. de Montlosier ne demande que ces aveux, et il s'écrie : « Sous prétexte de pétrir une nation dans les choses saintes, vous la saisirez ainsi à votre plaisir, vous lui imposerez non seulement un temps d'abstinence connu sous le nom de carême, mais encore d'autres carêmes sous le nom d'avent et de vigile! » Cela est bien clair, le parti prêtre envahit tout, et vous voyez bien que la cour royale ne peut tolérer de si grand abus. Comment! le parlement n'y avoit pas pris garde, et il y avoit de son temps deux ou trois carêmes, sans qu'il y ait jamais eu une protestation en forme contre des usurpations si notoires! M. de Montlosier, excellent catholique, veut pouvoir manger à volonté gras ou maigre, à toute heure du jour, et il a raison. On ne comprend guère que la police correctionnelle n'ait pas depuis longtemps fait justice du parti prêtre, qui non seulement est ultramontain, mais encore qui *s'empare de toute une vie sociale, qui établit des fêtes chômables*, et qui, surtout, fait des lois d'abstinence. Quelle preuve faut-il ajouter? M. de Montlosier

n'en veut pas d'autres, et il faut bien espérer que celle-ci suffira pour déterminer la conscience de beaucoup de bons jurisconsultes qui pensent comme lui, que rien n'est plus facile que d'être chrétien, pourvu que le parti prêtre ne s'en mêle pas.

Il ne reste maintenant qu'à démontrer que tous ces faits, si merveilleusement établis, *ont le caractère de délit*, c'est-à-dire, *d'une infraction aux lois*. Cela n'est pas difficile : quelques pages suffisent à M. de Montlosier. Il ne trouve guère à la vérité de texte de lois; mais il en est une qui porte la date du 10 août 1792, et qui doit être excellente. M. le comte, ancien député de la noblesse, propose de recourir à *la vigueur de ces dispositions*, et tout-à-coup il se souvient de quelque chose de plus efficace encore. « J'oubliois, dit-il, de mentionner un décret du 3 messidor an XII. » Avec ce décret, sa législation est complète. Ces ressources sont admirables pour faire disparoître du milieu de nous cette grande et manifeste conjuration des congréganistes, des ouvriers de Saint-Joseph, des Jésuites, des pères de la foi et autres, aussi bien que la peste des ultramontains et du parti prêtre, qui évidemment nous poussent à la servitude, et qui nous imposent des abstinences et des carêmes, pires que toutes les oppressions. C'est après avoir mis en lumière ces textes de lois que M. de Montlosier, plein de confiance dans la cause qu'il a défendue, dépose entre les mains de la justice cet acte d'accusation, nouveau dans l'histoire des temps modernes, et qui commence par ces paroles : « Ce 16e jour du mois de juillet 1826, je soussigné, François-Dominique Reynaud, comte de Montlosier, anciennement Député de la noblesse d'Auvergne aux états-généraux de 1789, attaché pendant vingt-cinq ans au ministère des affaires étrangères, dont je viens d'être récemment congédié, etc. »

C'est après avoir parcouru toute cette suite d'accusations et de dissertations, que l'esprit d'abord disposé à prendre en pitié cette gravité de M. de Montlosier, commence à son tour à con-

sidérer, avec des pensées graves, ce qui n'avoit d'abord paru digne que de moquerie. C'est pourtant avec ces noms de jésuitisme et de congrégation, c'est avec cette image d'un monstre inconnu, avec ces mystères d'ultramontanisme et de parti prêtre, qu'on est parvenu à soulever toutes les passions dans la France. Quel est donc le temps où nous vivons? Il suffit d'un homme qui rêve, et qui raconte au public les fantômes qu'il a vus dans son délire, pour troubler tous les esprits et pour épouvanter tout le monde. Ceci prouve à quel degré d'ignorance on a fait descendre la nation françoise, à force de lui vanter les lumières; nous avons l'air d'un peuple enfant, à qui un songe fait pousser des cris. Des hommes qu'on auroit droit de regarder comme des gens instruits, accourent avec précipitation dans le sanctuaire des lois, pour voir si en effet il y a des monstres cachés qui sont prêts à tout dévorer. Des journaux qui parlent à un public qu'on dit éclairé, lui font peur d'une congrégation qui s'assemble tous les quinze jours pour prier Dieu. Et véritablement le public a peur; il est dans un grand état de trouble; il cherche des abris contre les conspirateurs; il invoque les magistrats; il appelle les lois à son secours. Non, jamais on ne vit rien de semblable, et l'on rougit d'un siècle qui donne l'exemple d'un tel délire.

Mais cela est-il aussi sérieux qu'on le croiroit d'abord, et là où l'on voit toutes les expressions d'une terreur aveugle, n'est-il pas permis de voir toutes les ruses d'une hypocrisie perverse? Il y a dans le monde des hommes de bonne foi; qui en doute? L'ignorance est aujourd'hui trop commune, pour que la peur ne puisse pas être quelquefois naïve. Mais ces meneurs du parti révolutionnaire, qui profitent de tout, qui profitent surtout de l'inexplicable conduite d'un homme autrefois leur ennemi, aujourd'hui leur auxiliaire, pense-t-on qu'ils soient dupes de ces terreurs soudaines de M. de Montlosier? Nous connoissons mieux les habilités de ces faiseurs de bruit. Ce n'est point la peur qui

trouble leurs pensées, mais une joie vive les anime. Oh! qu'ils applaudissent avec un rire moqueur aux efforts de ce vieux gentilhomme, qui n'a pas acquis même assez d'expérience pour découvrir les mépris de la révolution dans ses félicitations et ses bruyants témoignages! Oh! quelle est ironique, la joie avec laquelle ils l'enhardissent, par son exemple, à l'outrage du Roi, et de tout ce qui, jusqu'ici, avoit encore paru vénérable même aux factions! C'est le spectacle le plus triste et le plus honteux qu'ait offert l'histoire de nos dissensions depuis 1814. Ajoutons toutefois que ces agitations, que ces cris de tumulte, que tous ces excès de liberté ont lieu sous les regards d'un gouvernement immobile. La morale est livrée au sarcasme, le catholicisme est insulté, le Roi est personnellement un objet d'injure, la France est soulevée dans ses fondements. Chacun le voit; les gens de bien en sont consternés; ils tournent les yeux vers la royauté, d'où doit descendre le secours et la défense de la société. Pendant ce temps, on se contente de dire dans les journaux que M. de Montlosier est fou! On n'a qu'à le dire aussi de la faction qui se sert si cruellement de son imprévoyance. Et après cela, qu'aura-t-on gagné? On diroit que dans ce temps-ci les gouvernements se sont résolus à imiter le stoïcisme de ce philosophe qui se laissoit casser la jambe pour avoir le plaisir de prononcer ensuite ces belles paroles : «Je vous avois bien dit que vous me casseriez la jambe.» Le stoïcisme n'est pas la sagesse, pas plus que l'aveugle témérité de M. de Montlosier; et puisqu'on parle de folie, quel nom faudra-t-il donner aux gouvernements qui assistent à leur propre mort comme à un spectacle?

***.

Lettres de deux ultramontains, par le comte Ernest de Beauffort (1).

Nous nous préparions à rendre compte des lettres de deux ultramontains, lorsque nous avons reçu de l'auteur la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Rédacteur,

Quelques personnes n'ayant pas bien saisi la liaison rigoureuse qui existe entre les lettres de deux ultramontains, permettez-moi de vous adresser les réflexions suivantes, que je vous prie d'insérer dans votre Recueil ; elles présentent une courte analyse de mon ouvrage, qui suffira sans doute pour en indiquer le plan à ceux qui paroissent ne pas l'avoir aperçu.

Ire Lettre. — Toute affection désordonnée pour la patrie, pour une école, pour une famille, pour un auteur, est un nuage qui s'interpose entre l'âme et la vérité. Les païens eux-mêmes proclament cette vérité. En justice on récuse les parents, les amis, les témoins suspects de partialité pour ou contre l'accusé. Toujours et partout il faut avoir l'âme dégagée de passions pour porter un témoignage irrécusable.

IIe Lettre. — Application des principes énoncés dans la lettre précédente. Les gallicans, convaincus d'avoir une affection *désordonnée* pour Louis XIV, pour Bossuet, pour leur déclaration de 1682, plus nationale que catholique, c'est-à-dire, particulière et non universelle, et par la même raison convaincus d'une affection beaucoup moins grande pour le souverain Pontife, pour l'enseignement universel de l'Église, pour la droiture du cœur et la pleine franchise dans la discussion de la vérité.

IIIe Lettre. — La nullité *radicale* des opinions gallicanes étant démontrée à la *conscience intellectuelle,* la troisième lettre montre les suites funestes de ces opinions. La doctrine gallicane dénature les notions de

(1) Prix 2 fr. 25 cent. et 2 fr. 50 cent. par la poste. Au bureau du *Mémorial.*

l'autorité et de la liberté : elle consacre le despotisme, et produit ainsi, *nécessairement*, le mépris de l'autorité temporelle ; elle détruit par là même le respect et l'amour pour l'autorité spirituelle, dont elle altère l'enseignement pur et salutaire. Mais lorsqu'une théorie fausse établit l'arbitraire et le despotisme à la place du pouvoir sagement réglé, bientôt, dans la pratique, la licence remplace la liberté. Le gallicanisme, première et principale cause de la révolution (1), voilà ce que montre évidemment la troisième lettre.

IVe Lettre. — Offre la preuve sans réplique des conséquences funestes du gallicanisme. Elle les montre *écrites d'avance* dans la théorie des révolutions, dans le Contrat social. La religion est la loi universelle ; elle règle l'homme dans tous les développements de son existence, l'homme qui est successivement fils, époux, père, citoyen. Le gallicanisme, en altérant l'unité de l'enseignement, a induit J. J. Rousseau à ne concevoir la religion catholique que sous des rapports individuels, et encore très-imparfaitement, et à la méconnoître totalement sous les rapports sociaux. De là la théorie du *Contrat* ANTI-SOCIAL !

Ve Lettre. — Après avoir montré la nullité des opinions gallicanes et leurs suites fatales, il faut établir la doctrine catholique. La subordination du temporel au spirituel est établie par la nature même des êtres, par les paroles du Dieu sauveur, par l'autorité de saint Paul, de saint Bernard, de saint Thomas, des plus grands théologiens de l'Église de France. Je ne fais qu'indiquer, mais cela suffit à la conscience. Les plus savants théologiens parlent comme les saints Docteurs, les saints Docteurs développent les saints Pères, les saints Pères expliquent les Apôtres et les oracles de l'Homme-Dieu. Il y a unité parfaite dans l'enseignement universel. Et comment peut-on connoître le sens des saintes Écritures, si ce n'est par l'interprétation de l'Église? Expliquer la parole divine par le sens privé d'une école particulière, c'est un principe protestant.

VIe Lettre. — Des considérations tirées de la constitution de la famille, de la constitution de la société politique, confirment l'enseignement de l'Église universelle. Elles montrent que la famille et la société

(1) Je n'invente pas. Il existe un ouvrage de l'abbé Potiers, chanoine de Reims, intitulé : LE SYSTÈME GALLICAN ATTEINT ET CONVAINCU D'AVOIR ÉTÉ LA PREMIÈRE ET PRINCIPALE CAUSE DE LA RÉVOLUTION. Francfort, 1797.

civile sont protégées, maintenues, *couronnées* par la société universelle, par l'Église. Les grands événements dont nous avons été les témoins, un simple coup d'œil sur l'histoire, appuient encore cette grande vérité, et lui donnent une autorité tout à la fois ancienne et nouvelle.

VII[e] Lettre. — Ainsi l'accord du pouvoir et de la liberté, cet accord d'où dépend la félicité sociale, n'est établi que par la doctrine qui enseigne la subordination du temporel au spirituel. Les politiques gallicans, les théologiens constitutionnels rompent cet accord dans la religion et dans la société. Les uns et les autres altèrent l'unité, établissent des divisions arbitraires, soumettent le pouvoir à la majorité des opinions. Les théologiens constitutionnels conservent les vérités de foi absolument essentielles au salut individuel, et abandonnent, repoussent même les développements de ces vérités. Les politiques gallicans conservent la religion catholique, absolument essentielle pour que l'État ne rompe pas avec l'Église, et abandonnent, repoussent aussi les conséquences sociales de la religion catholique. Je dis plus, qui se refuse aux conséquences méconnoît et altère l'intégrité du principe. En un mot, les gallicans et les constitutionnels affoiblissent, dans l'Église et dans l'État, le pouvoir et la liberté, ouvrent la porte à la licence.

VIII[e] Lettre. — Les plus simples notions de la métaphysique, qui a pour base une raison éclairée, celles de la métaphysique divine, de la théologie, qui ont pour base une foi éclairée, c'est-à-dire l'humilité et l'obéissance, sont entièrement opposées au gallicanisme.

Telle est l'analyse de ces lettres, qui ne sont elles-mêmes qu'une analyse. J'ai considéré la question comme déjà traitée dans un grand nombre d'ouvrages solides, mais que l'on consulte peu. Je croirai n'avoir pas été entièrement inutile à la défense de la vérité, si j'ai réussi à confirmer plus fortement encore l'instinct salutaire de l'homme droit, la foi humble et soumise du simple fidèle.

Le comte Ernest de Beauffort.

Hâtons-nous de dire que ce n'est pas à titre d'apologie que nous avons inséré la lettre de M. le comte Ernest de Beauffort : lorsque la critique est dénuée de fondement, il y a parfois peut-être trop de conscience à y répondre; aussi regardons-nous cette lettre comme une véritable politesse, dont ceux auxquels notre auteur s'adresse devront le remercier.

Quant à nous, ce dont nous devons le remercier, c'est d'avoir ainsi abrégé notre travail, en nous envoyant une analyse de son ouvrage, si claire, si précise, si propre à faire ressortir le mérite des *Lettres ultramontaines*, à indiquer l'enchaînement des importantes vérités qui s'y trouvent développées, et à donner au lecteur un avant-goût du plaisir qu'il ne sauroit manquer de trouver à la lecture de l'ouvrage entier.

Pour bien apprécier le mérite des Lettres ultramontaines, il est important de ne pas oublier quel est le but que se propose l'auteur ; et on ne sauroit manquer de le juger favorablement, lorsqu'on le jugera sur les véritables intentions de son ouvrage.

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici un traité complet de théologie sur la question de l'ultramontanisme, ni des dissertations en règle où, de syllogisme en syllogisme, le gallicanisme se voie forcé dans ses derniers retranchements.

Fidèle au ton du genre épistolaire qu'il a cru devoir adopter, l'auteur se joue agréablement avec son sujet. La raison, qui domine toujours le fond des pensées, ne domine pas toujours aussi rigoureusement les formes d'un style piquant et vraiment original. Une heureuse plaisanterie remplace souvent un syllogisme selon l'école. Chrétien assez profondément instruit de sa religion pour parler théologie avec un sens parfait ; écrivain assez ingénieux pour mettre la théologie à la portée des hommes du monde auxquels il s'adresse, l'auteur des *Lettres de deux ultramontains* a très-bien rempli la tâche qu'il s'étoit imposée.

Assez fort contre ses adversaires pour les terrasser le plus souvent par la seule arme de la plaisanterie, l'auteur prend un ton plus solennel lorsqu'il expose les hautes doctrines qu'il sait si bien faire triompher.

« Je le répète, nous dit-il, pour ceux qui entendent : La société politique n'est État que par le pouvoir spirituel qui la vivifie et la régit ; autrement elle se résout en individualités, comme le corps se résout en parcelles dès qu'il est séparé de l'âme, et s'éloigne de l'état de corps organisé à mesure que s'éloigne l'époque où l'âme a cessé de le vivifier.

On ne peut établir, sous quelque rapport que ce soit, une indépendance du corps à l'égard de l'âme ; ce ne seroit pas affranchir le corps, mais, sous ce rapport, le séparer de l'âme, le faire mourir.

Adam étoit prêtre et roi, et renfermoit en lui le principe de tout sacerdoce et de toute royauté ; et c'est là la signification primitive et parfaite du nom de père. Le sacerdoce de la loi nouvelle n'est que le développement complet de ce sacerdoce primitif, de cette paternité, et Jésus-Christ, nouvel Adam, possède d'une manière bien plus excellente encore la qualité de prêtre et de roi, et la perpétue sur la terre par son seul représentant immédiat et visible, le souverain Pontife : c'est pourquoi nous l'appelons éminemment *saint Père ;* c'est pourquoi aussi il orne d'une triple couronne le sacré signe du Pontificat, comme Père, comme Roi, comme Pontife, ou, si l'on veut, comme trois fois Roi et trois fois Pontife, c'est-à-dire possédant ces attributs au suprême degré. Ainsi, comme Adam réunissoit dans sa personne le sacerdoce et la royauté, le Père de la société chrétienne, dernier développement de la famille, réunit, par une similitude toute naturelle, le sacerdoce à la royauté. Le souverain Pontife ne peut aliéner le haut domaine du glaive temporel. C'est parce que saint Bernard a parfaitement connu l'étendue de cette paternité sublime, qu'il disait au pape Eugène III : *Uterque* (*gladius*) *tuus est* (1). C'est une loi naturelle de la société, et Jésus-Christ a dit : *Non veni solvere legem, sed adimplere.* Une marque de l'ancienne tradition de l'Église sur cette subordination, c'est la comparaison si usitée dans toute l'Église des deux luminaires. Le soleil, qui possède toute la lumière, en départ à la lune une certaine portion sans en perdre la possession primitive ; doctrine si bien établie, que le système de la puissance indirecte du cardinal Bellarmin parut à Rome une nouveauté.

Et il ne faut pas parler de l'enfance de la société chrétienne, pour en conclure qu'alors seulement elle devoit être entièrement soumise à la souveraineté spirituelle de l'Église. La société politique est toujours dans un état d'enfance vis-à-vis de l'Église. Ainsi, le corps est toujours dans l'état de dépendance à l'égard de l'âme, quel que soit l'âge qu'on lui suppose : hélas ! la société est aujourd'hui dans l'enfance de la décrépitude ! »

(1) Les souverains *temporels* sont dépositaires du glaive *temporel;* et le droit de le diriger appartient à l'autorité spirituelle.

De ce ton noble et grave, la flexibilité du talent de l'auteur saura encore s'élever à toute l'éloquence de l'indignation, lorsqu'après avoir su frapper de ridicule la doctrine gallicane, il nous fait envisager ensuite tout ce qu'elle a de méprisable et d'odieux.

« Ah! que je regrette ces temps de forte et glorieuse mémoire, où la foi du chrétien ne faisoit qu'un avec la raison élevée du philosophe, avec l'enthousiasme du guerrier! Je viens de lire, cher Henri, de nouvelles brochures en faveur du gallicanisme. Je ne puis te dire le dégoût qu'elles me causent. Quand je vois ces préjugés opiniâtres, ces subtilités dangereuses, ces profondes absurdités, si souvent réfutées et toujours renaissantes, je me demande si nous sommes au temps du Bas-Empire, sous le joug de ces Grecs sophistes et disputeurs, qui ne pouvoient retenir aucune vérité et trouvoient moyen d'altérer les choses les plus simples. Honte, honte à une doctrine qui ne fait qu'obscurcir, que diminuer, et qui se vante encore de tenir suffisamment à la foi puisqu'elle n'en est pas détachée! Honte à une doctrine qui, tout en prêchant la soumission la plus illimitée envers le pouvoir temporel, n'est elle-même qu'une révolte perpétuelle contre le sens commun, contre la droiture de cœur, contre le chef de l'Église universelle! Toute en exceptions, en explications, en justifications, toute en négations, en rétractations, en déceptions, elle est un commentaire terrible de ces paroles du prophète : *Les vérités ont été diminuées parmi les enfants des hommes.* Jamais une pareille félonie ne souillera mon âme.

« Mais il est une considération qui doit faire trembler; toute civilisation chrétienne n'a lieu que par la direction du souverain Pontife, vérité incontestable, et qui sera complètement démontrée. Ce que l'on appelle progrès des lumières et de la civilisation depuis trois siècles n'est que le développement de l'erreur opposée. Nourris dans cette fausse civilisation, le gallican et le déiste partent tous deux de la même erreur, l'un en politique seulement, l'autre en politique, en morale, en toute science religieuse : et le déiste est d'autant plus absurde qu'il est plus conséquent. Il faudroit refaire son éducation, avouer que l'on s'est trompé; l'orgueil s'y oppose. L'orgueil! c'étoit le péché du premier homme, ce sera celui du dernier. On ne veut pas se soumettre, on ne veut pas comprendre que la société n'est que le rapport de l'obéissance

9.

au pouvoir de Dieu, visiblement représenté sur la terre par l'Église. Obéir, telle est la loi de notre être : obéir, voilà notre gloire ; obéir, voilà notre bonheur. L'esprit s'éclaire, le cœur se dilate, toutes les facultés se développent par cette sublime obéissance qui nous élève à Dieu : car l'orgueil, dit saint Augustin, est bassesse véritable, puisqu'il nous rapetisse en nous-mêmes : l'humilité, véritable grandeur, puisqu'elle nous élève à Dieu. Si nous ne voulons pas obéir à la miséricorde, nous obéissons à la justice. Lorsque les rois rejettent la souveraineté spirituelle de l'Église, lorsqu'ils veulent constituer en eux une souveraineté matérielle inamissible, bientôt s'élève au-dessus d'eux la souveraineté matérielle du peuple, qui finit tôt ou tard par envoyer les rois à l'échafaud. Oui, rois, et vous peuples, vous êtes nés pour obéir à la divine épouse du Christ, à celle à laquelle ce divin Maître a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé.*

« L'entendez-vous? il n'y a ici ni exceptions, ni subtilités grammaticales. S'élever contre l'Église, lui disputer une partie de son pouvoir, vouloir l'expliquer, le limiter à son gré, c'est mépriser Dieu même. D'effroyables malheurs sortiront de votre révolte contre celui qui représente sur la terre le Pontife éternel, selon l'ordre de Melchisédech. Car : *« Le Seigneur est à sa droite : il brisera les rois au jour de sa colère.*
» Il jugera les nations, il les détruira : il brisera sur la terre la tete de
» plusieurs. »

Comme on peut le voir, par les citations qu'on vient de lire, c'est dans une conviction profonde que l'auteur des *Lettres de deux ultramontains* a trouvé le secret de son talent. Chez lui la foi semble commander la foi; et certes il sait prendre un grand avantage sur l'esprit de ses lecteurs, en joignant à un talent de discussion aussi distingué, l'art de faire estimer la noblesse de son caractère. Aussi n'est-il pas d'âme noble qui ne doive comprendre ce langage. On ne sauroit manquer d'applaudir à l'auteur des Lettres ultramontaines, en le voyant lutter contre l'invasion des doctrines subversives du christianisme d'un cœur aussi grand, d'une foi aussi vive que les preux, ses aïeux, combattaient naguères les infidèles.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NANCY.

Quoique nous ne soyons pas dans l'usage de faire des extraits des divers mandements, les scandaleuses attaques dirigées contre celui que Monseigneur l'évêque de Nancy a publié à l'occasion du Jubilé, est pour nous une raison de faire connoître à nos lecteurs plusieurs passages de cet écrit, si remarquable d'ailleurs et par le zèle apostolique qui l'a inspiré, et par la noblesse et l'énergie du style.

Après avoir rappelé les complots de l'impiété révolutionnaire, le vénérable prélat s'écrie :

Dans toutes ces conspirations, n'en voyez qu'une seule; car elles aboutissent toutes au même centre; toutes elles s'échauffent au même foyer : vaste et savante conspiration, qui certes n'est pas la *conspiration des Saints contre les choses saintes*, comme on n'a pas eu honte de l'avancer dans un excès d'impudeur ou de délire, mais qui n'est autre que la conjuration anti-chrétienne, dont l'immense réseau enveloppe le monde entier, menace la Religion et *toutes les légitimités* de la terre!

Voyez aussi l'instrument puissant placé entre ses mains, et l'usage qu'elle en sait faire! Voyez avec quelle rage, avec quelle profusion vraiment diabolique, des milliers de presses vomissent le venin de toutes les calomnies, de toutes les doctrines blasphématoires et subversives du repos des peuples! Voyez cet impur mélange de licence dans les mœurs, d'audace en impiété, de scélératesse si habilement combinée, et si souvent cachée sous le zèle apparent des libertés publiques! N'est-ce pas là ce breuvage affreux dont parle le Prophète, et *le venin de l'aspic mêlé au fiel du dragon* (1)? Comment pourroient échapper à ces séductions les générations naissantes, qui se pressent aux portes de la vie sociale et approchent leurs lèvres avides de cette coupe empoisonnée de Babylone? Est-ce donc que ces scandales énormes, tels que le soleil n'en

(1) *Fel draconum vinum eorum, et venenum aspidum insanabile.* Deuter. xxxij.

éclaira jamais de semblables, n'auront point un terme? Est-ce qu'elles ne se lasseront jamais, ces mains qui préparent tant de poisons? Et ces cœurs pervers ne seront-ils jamais fatigués, et de reproduire les anciens blasphèmes, et d'en inventer de nouveaux? Quoi! le nom adorable de Dieu et de son Christ, ce grand nom, *devant lequel tout genou doit fléchir au ciel, sur la terre et dans les enfers* (1), il ne cessera point d'être insulté dans le royaume très-chrétien!...

Il n'est donc que trop vrai, N. T. C. F., des prodiges de bonté n'ont été payés que par des prodiges d'ingratitude; et, dans cette lutte nouvelle entre la miséricorde et la justice, on se demande avec effroi si, lassée par la multitude de nos iniquités, la miséricorde vaincue ne va pas nous abandonner sans retour? Mais que dis-je! et pourquoi nous laisser abattre sous le poids du mal qui nous opprime et des calamités qui nous menacent? *Levons la tête* (2) en cette année sainte, afin qu'elle soit pour nous l'année de la rédemption et du Jubilé; entrons dans les vues du Pontife qui, plein de sagesse, gouverne si glorieusement l'Église. Réunissons nos efforts pour l'accomplissement de cette œuvre de zèle, de justice sociale et divine, à laquelle il nous convoque du haut de sa Chaire suprême (3), lorsque, nous parlant au nom de J. C., « il nous » conjure de rejeter de nos mains tous les livres impies et licencieux, » et de ne pas balancer à imiter l'exemple des premiers chrétiens, qui » *recherchoient les livres contenant des doctrines frivoles et mensongères, et* » *les livroient aux Apôtres pour en faire la proie des flammes* (4). En sera- » t-il un seul parmi les enfants de l'Église catholique, dont la foi et les » mœurs, ajoute ce Pontife vénérable, aient fait un si déplorable nau- » frage, qu'il refuse, *pour obtenir la grâce du Jubilé*, de sacrifier au » Seigneur les abominations des Égyptiens? »

C'est ainsi, N. T. C. F., que vos dangers, vos intérêts les plus chers, vos devoirs les plus sacrés, élèvent la voix pour vous crier de vous sauver, vous et vos familles, de cette contagion funeste qui accroît chaque jour ses ravages. Déjà, comme la plupart de nos collègues dans l'épiscopat,

(1) *In Nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum.* S. Paul aux Philipp. ch. II.

(2) *Levate capita vestra.* Luc, XXI. 28.

(3) Voir la fin de la bulle.

(4) Au livre des *Actes des Apôtres*, ch. XIX.

nous vous l'avions signalé ce fléau dévastateur (1) ; mais, sentinelle d'Israël, préposé par le Seigneur à la garde du dépôt de la morale et de la foi, pourrions-nous ne pas faire entendre de nouveau le cri d'alarme, depuis que les périls deviennent chaque jour plus imminents, depuis qu'une supputation vraiment effrayante a démontré qu'en quelques années, sans compter cette multitude de feuilles légères, qui portent rapidement et par toute la France leur venin de chaque jour, plusieurs millions de ces livres exécrables ont paru (2) embellis de tout ce que le luxe typographique peut y ajouter de plus séduisant, ou restreints en des formats si petits et si commodes, distribués à de si vils prix, que ces élixirs de poisons, répandus dans toutes les mains, vont chercher celles de l'artisan et du pauvre habitant des campagnes jusque dans les ateliers et les chaumières? Et, lorsque les évaluations les moins exagérées élèvent à des sommes immenses ces horribles profusions de l'impiété (3), pourrions-nous ne pas le répéter encore, et plus haut que jamais, ce cri d'alarme ! Le pourrions-nous surtout, depuis les nouveaux scandales et les honteux triomphes que, dans un procès d'une célébrité si désolante (4), les zélateurs de cette secte impie viennent d'étaler aux yeux de la France et du monde entier ! Digne récompense de leurs attaques les plus sacriléges contre la religion et ses ministres, de leurs mensonges les plus manifestes, de leurs calomnies les plus infâmes... Déplorable accomplissement de la parole qu'un Prophète met à la bouche des impies : *Nous avons placé notre espérance dans le mensonge, et le*

(1) Voir notre Mandement pour le sacre de S. M. Charles X, pag. 6.

(2) Jusqu'à présent on avait évalué à trois millions le nombre des mauvais livres publiés les années dernières ; mais voici qu'un de ces petits livrets à *cinq sous* et à *deux sous*, qui renferment en *extraits* et en *résumés* la quintessence des doctrines licencieuses et impies, vient de nous apprendre que depuis dix ans on a fait trente-cinq éditions de Voltaire, tirées l'une portant l'autre à deux mille exemplaires de soixante volumes. Au taux moyen, voilà donc *quatre millions deux cent mille volumes de Voltaire seulement.*

(3) Un calcul effrayant, quoique modéré, porte à plus de quatre cents millions de francs ce que depuis la révolution il en a dû coûter en frais d'impression et de papier seulement, pour la publication de tous ces écrits pervers.

(4) Procès *du Constitutionnel* et *du Courrier* en décembre 1825.

mensonge nous a protégés! Posuimus mendacium spem nostram, et mendacio protecti sumus (1)! . . . Et nous, pontife du Seigneur, nous verrions ces outrages sans les ressentir! Et une lâche indifférence, ou d'indignes ménagements nous en rendroient complice! *Non, non,* s'écrioit le grand saint Hilaire, cet intrépide défenseur de la vérité, *ce n'est plus le temps de se taire; une persécution, quoique cachée, s'attaque à Dieu même, il faut, il faut parler* (2); et, puisque nous vivons au milieu de ruines récentes, dont nous avons trop vîte oublié les terribles leçons, mettons à nu l'affreux secret de toutes ces doctrines, au fond desquelles on ne trouve que licence, anarchie, impiété, et *l'exécrable vœu* de la secte infernale : il est encore aujourd'hui, comme il y a quarante ans, *le renversement du Trône et de l'Autel* (3)! . . . Voilà pourquoi il est si naturel que, voulant les mêmes résultats, on pose les mêmes causes, et qu'on répande un nouveau déluge d'écrits pernicieux. Voilà pourquoi il est si naturel et si juste que, tour-à-tour, la haine et la calomnie s'exercent contre les Missionnaires, les Jésuites, les Évêques et le souverain Pontife lui-même, contre tous ceux qu'on regarde avec raison comme les plus fermes appuis de la religion et de la monarchie!

Voilà les nobles et courageuses réclamations qui ont donné lieu à la dénonciation portée à la cour royale de Nancy contre le premier pasteur de ce diocèse. La phrase où le prélat fait allusion au procès *du Constitutionnel* et *du Courrier* en a été le

(1) *Is.* XXVIII. 15.

(2) *Lib. Cons. Const. imper.*

(3) On connoît le mot d'ordre de Voltaire; il termine presque toutes les lettres de *cette correspondance privée*, honteux et authentique dépôt de tout ce que peut inventer la perversité la plus noire et la haine la plus implacable contre Jésus-Christ et sa religion sainte : *écrasons la religion à quelque prix que ce soit... écrasez, écrasez l'infâme.*

Et dans l'ouvrage de Diderot, intitulé *Les furieux de la liberté*, ces vers de hideuse mémoire, dans lesquels invoquant la révolte, il excite au massacre des prêtres et des rois.

On connoît aussi ces paroles remarquables de l'infortuné Louis XVI, lorsqu'il visitoit, au Temple, les archives de l'ordre de Malte, y trouvant les œuvres de Voltaire et de Rousseau : *Ces deux hommes*, dit-il, *ont perdu la France.*

principal prétexte. Ainsi il ne seroit pas permis à un évêque de dire, au nom du Dieu dont il est le ministre, ce que tous les journaux ont le droit de dire, ce que plusieurs ont dit dans les mêmes termes. Cela indique assez où l'on veut nous mener.

Du reste il y a lieu de s'étonner peut-être de voir le mandement de M. l'évêque de Nancy poursuivi par une cour royale, après avoir été attaqué par tous les journaux révolutionnaires. Les attaques *du Constitutionnel* et *du Courrier* étoient du moins dans l'ordre ; il étoit tout naturel que l'impiété honorât M. de Janson d'une persécution spéciale : sa haute réputation, et surtout ses immenses bonnes œuvres le recommandent particulièrement à la haine de tous les ennemis de la religion et de la société. Ils savent que c'est lui qui a fondé les missions de France : dans presque toutes les villes du royaume, ils ont entendu sa voix ; ils savent aussi qu'outre ses infatigables efforts pour le salut du troupeau qui lui est confié, son zèle dépasse les limites de son diocèse, soutient et agrandit l'établissement du Calvaire, si cher à tous les amis de la religion. Ce sont toutes ces bonnes œuvres, plus encore que la liberté apostolique de son mandement, que l'on voudroit punir : l'impiété est plus irritée de ce qu'il a fait que de ce qu'il a dit. Aussi les hommages de toute la France catholique le dédommageront aisément de cette inconcevable insulte.

SUR UNE TRADUCTION ITALIENNE DU PLAIDOYER DE M. BERRYER.

Le plaidoyer de M. Berryer fils, dans le procès intenté à M. l'abbé de La Mennais, et la préface de M. le comte O'Mahony, viennent d'être traduits en italien et insérés dans les *Mémoires religieux et littéraires* de Modène, ouvrage périodique bien digne de la haute réputation dont il jouit. Quoique

nous ne puissions pas apprécier parfaitement, sous le rapport du style, une traduction italienne, nous ne craignons pas de dire que celle-ci doit être l'ouvrage d'un écrivain fort distingué, très-versé dans la connoissance des deux langues, et qui sait, avec un rare talent, plier l'une au génie de l'autre. Cette traduction est précédée d'un avertissement, que nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs, parce qu il peut servir à faire connoître en France comment on juge en Italie l'ouvrage de M. l'abbé de La Mennais et la doctrine qu'il défend.

Avertissement des Éditeurs.

« Un procès qui a excité la surprise et la curiosité de toute » l'Europe, et qui, comme on l'a très-bien dit, ne concerne pas » seulement un homme ou un ouvrage, mais *les droits de l'É-* » *glise et la grande cause de la société et de la religion*, ne pou- » voit être passé sous silence dans ces *Mémoires* consacrés à la » même cause, et encouragés par les suffrages de tous les amis de » la religion et des saines doctrines. S'il s'agissoit d'une question » particulière, uniquement relative aux lois et à la jurisprudence » françoises, ou d'une controverse purement spéculative, soit » sur des systèmes, soit sur la politique, fidèles aux maximes » que nous nous sommes proposés de suivre dès le principe et » dont nous croyons ne pas nous être écartés, nous n'aurions » proféré aucune parole, ni hasardé aucun sentiment, malgré » le haut mérite de l'illustre accusé. Mais le sujet si noble et si » grand de l'ouvrage inculpé : *De la Religion, considérée dans* » *ses rapports avec l'ordre politique et civil*, sujet que le célèbre » auteur a traité avec une force de raisonnement, une rigueur » de preuves, une énergique et sublime éloquence qu'on ne » trouve que dans les écrits des saints Pères, est la matière natu- » relle de ces *Mémoires*, et si cet ouvrage étoit moins étendu, » nous l'eussions bien volontiers traduit et inséré dans nos li- » vraisons. L'intérêt qu'inspirent et le livre et l'auteur, s'est accru » sans mesure, depuis qu'ils ont été l'objet d'un procès que nous

» nous abstiendrons de qualifier, vu que la France entière et
» l'Europe ont assez manifesté leur surprise et leur improbation.
» Quoi qu'il en soit des provocateurs d'un semblable procès,
» de tout ce qu'il offre dans son ensemble de singulier et d'extra-
» vagant, et des réflexions piquantes qu'ont faites à ce sujet les
» journaux de toutes les couleurs, nous devons en conclure que
» les adversaires de M. l'abbé de La Mennais ne pouvoient lui pro-
» curer un triomphe plus beau et plus complet qu'en l'appelant
» en jugement, et que ses amis ne pouvoient porter plus haut
» leurs espérances et leurs vœux pour la victoire de sa cause.
» Pour que nos lecteurs connoissent, autant qu'il est nécessaire,
» la situation et la nature de cette affaire, nous leur donnons
» ici le plaidoyer de Me. Berryer fils, que nous avons lu avec
» une extrême satisfaction, et qui nous semble un modèle d'é-
» loquence judiciaire, une apologie, où l'on ne sait qu'admirer
» le plus, ou la noblesse des sentiments, ou la majesté de l'élocu-
» tion, ou la modération des réponses, un plaidoyer, en un mot,
» digne de la cause, digne de l'homme qu'il défend. En l'ex-
» trayant d'un écrit périodique qui nous est cher, le *Mémorial*
» *catholique*, nous nous faisons un devoir de ne pas y ajouter
» d'autres réflexions préliminaires que celles qui le précèdent
» dans le même journal. L'élégant et courageux écrivain, à qui
» l'on doit ces réflexions, M. le comte O'Mahony, a su faire, avec
» quelques traits de main de maître, une introduction instruc-
» tive à ce plaidoyer. »

DE L'ÉTAT RELIGIEUX DE LA SUÈDE.

On sait que la Suède resta plongée dans les ténèbres du paganisme jusqu'au commencement du neuvième siècle : ce ne fut qu'à cette époque que les rayons de la lumière du christianisme, traversant les eaux de la Baltique, dissipèrent les sombres nuages de l'idolâtrie scandinave. Anscharius, évêque de Brême, fut

appelé le premier à accomplir cette mission de paix et de charité, à exécuter les bienfaisants décrets de la Providence, à tempérer la rigueur d'un climat sauvage par la douceur de l'Évangile, et à planter la vigne du Seigneur sur les arides rochers de cette terre de désolation. Toutefois, le grain semé par l'apôtre du Nord ne put guère, à cause d'une foule de circonstances et d'influences défavorables, parvenir à la pleine maturité avant la fin du dixième siècle, et ce ne fut qu'en l'an 980, sous le règne du roi Olaüs, que le triomphe de l'Évangile fut entièrement décidé en Suède. A cette époque, les temples des idoles furent renversés sur tous les points du royaume, et on éleva partout sur leurs ruines le signe du salut. On vit alors la Suède entière rivaliser de zèle pour rendre hommage au vrai Dieu, et la bienfaisante influence de la grâce changer si miraculeusement le caractère des habitants de ce pays, que peu de temps après cette grande révolution, on pouvait dire que la religion chrétienne n'avoit jeté nulle part de plus profondes racines, ni produit des fruits plus riches et plus abondants. Qu'il était doux et consolant l'aspect que présentaient ces régions septentrionales, à une époque où la vérité et la crainte de Dieu guidaient vers le seul but de l'existence des peuples dont les heureuses qualités n'avaient pas encore été corrompues par l'erreur! Mais lorsqu'au seizième siècle, la réforme de triste et déplorable mémoire, excitée par un esprit évidemment contraire à celui du christianisme, et fomentée par des haines injustes et opiniâtres, commença à soulever et à irriter les passions de la multitude, afin de pouvoir modifier le dogme et la morale, et les mettre en harmonie avec des cœurs blasés et corrompus, Gustave Wasa, ce jeune héros qui venait de saisir d'une main ferme et audacieuse les rênes du gouvernement de sa patrie, séduit d'un côté par l'exemple de quelques princes allemands, et de l'autre entraîné par les adroites provocations des émissaires de la vaste conspiration dont l'Allemagne était alors le foyer, pesa les avantages qu'il pourroit retirer des nouvelles doctrines enseignées par Luther. La tentation était trop forte et s'accordoit trop bien avec les plans d'un prince qui vouloit humilier le clergé, rétablir des finances délabrées, et s'arroger le pouvoir absolu, pour qu'il pût y résister. Toutefois, empiéter inconsidérément sur les droits du clergé et confisquer les biens de l'Eglise au profit de l'État pouvoit avoir pour l'imprudent novateur de funestes conséquences chez une nation aussi fermement catholique que l'étaient alors les Suédois. Il était donc urgent avant tout de *réformer* ce peuple si loyal, dont l'orthodoxie opposoit de trop puissantes entraves aux plans de la politique; preuve nouvelle de cette vérité univer-

sellement reconnue depuis long-temps, qu'au nord comme au midi de l'Europe, la réforme, qui n'avoit et ne pouvoit avoir par elle-même aucune force intérieure, ne fut que l'œuvre des gouvernants. Ajoutons encore que c'est à cette désastreuse époque que semble avoir pris naissance cette indifférence des gouvernements en matière de religion, dont nous recueillons aujourd'hui des fruits si amers. En effet, les intérêts de la vraie religion ont cessé depuis d'être un objet de sollicitude pour les hommes du pouvoir, et ceux-ci, dans leurs hautes spéculations, n'ont plus envisagé que ce qu'ils ont appelé avec tant de bonheur *la religion de l'État* (1), *le bien de l'État*, mots pompeux et sonores, mais que les gens sages ont appréciés à leur juste valeur.

On persécuta donc, tantôt directement, et tantôt indirectement, la religion catholique, selon le plan qu'on avoit arrêté, et avec une circonspection admirable, jusqu'à ce qu'enfin on parvint à faire accepter la confession d'Augsbourg aux états du royaume assemblés en 1593 à Upsal, à la revêtir de la sanction royale, à faire prohiber l'exercice du culte catholique, et à proclamer solennellement la liberté de conscience sous peine de bannissement et de confiscation des biens. Les résultats obtenus dans l'application pratique de cette sublime théorie de la liberté de conscience ne sont malheureusement que trop connus.

Toute la presqu'île scandinave professe depuis lors le luthéranisme, bien qu'on y ait conservé une hiérarchie ecclésiastique à peu près semblable à celle qui existait dans les temps où la Suède était catholique; c'est ainsi qu'on voit aujourd'hui en Suède un archevêque qui réside à Upsal, et onze évêques(2), des curés et des vicaires pour les paroisses, des doyens pour les cantons, et qu'on y retrouve le droit de patronage, qui tantôt appartient à la couronne, tantôt à la noblesse et tantôt aux communes elles-mêmes. On remarque également dans la lithurgie en usage une foule de vestiges du catholicisme, tels que la messe de Luther, ce que l'on appelle *missa sicca*, les chasubles des prêtres, les vêtements des lévites, et même les termes de *messe* et de *grand'messe*. On a conservé encore dans l'intérieur de quelques églises plusieurs usages qui se rapportent évidemment à des

(1) Si l'on doutait que nous autres Français marchions à grands pas dans la voie de la perfectibilité indéfinie, on n'auroit besoin que de se rappeler qu'un ministre du Roi très-chrétien, du Fils aîné de l'Église, protestait naguère, dans un discours célèbre, de son profond respect pour *nos religions.* (*Note du Rédacteur.*)

(2) Lorsqu'un siége vient à vaquer, le chapitre présente trois candidats au Roi, qui choisit parmi eux le nouvel évêque.

idées catholiques, mais qui, il est vrai, disparaissent aujourd'hui peu à peu. Il existe, en outre, une espèce de pénitence publique.

C'est peut-être à cette ombre d'une hiérarchie ecclésiastique chez une nation dont l'intelligence réclame du positif en matière de foi, et dont les idées ne changent point facilement, qu'il faut attribuer les précautions sans nombre que sont obligés d'employer les fauteurs du système de perfectibilité indéfinie pour arriver à l'accomplissement de l'œuvre du protestantisme. Néanmoins, on est déjà parvenu à s'éloigner considérablement des principes qui avaient présidé à sa naissance, ou plutôt des articles contenus dans la déclaration d'Augsbourg. C'est ainsi que dans les livres de lithurgie on ne trouve plus la moindre trace des exorcismes, du baptême, bien qu'ils y eussent été conservés jusqu'en 1810, et que l'on a soigneusement supprimé tout ce qui pouvait donner à entendre que les enfants naissent dans le péché et dans un état de damnation. Les catéchismes, que le peuple voit avec peine changer si souvent, enseignent bien encore que l'homme, fils de la colère, est né dans le péché, que le baptême est nécessaire; mais ils ajoutent en même temps que le péché originel n'est que le penchant au mal, et enfin en contradiction manifeste avec l'article 9 de la confession d'Augsbourg, qui anathématise les anabaptistes, ils déclarent que pour être sauvés les enfans n'ont pas besoin du baptême, qu'il n'est de nécessité que pour les adultes..... Enfin, ils réduisent ce sacrement à une simple formule de consécration; aussi rien de plus commun en Suède que de voir le baptême des enfants reculé à des époques fort éloignées. Pourquoi ne supprime-t-on pas plutôt entièrement cette insignifiante cérémonie? On a sévi récemment contre quelques individus qui refusaient de faire baptiser leurs enfans selon le nouveau rituel; ils n'étaient que conséquents, et cependant on les a traités comme des sectaires. Le dogme des calvinistes sur l'Eucharistie, la présence *in figurâ*, n'est pas encore formellement admis. Cependant, déjà les prédicateurs les plus célèbres ne craignent pas de dire que, dans la sainte communion, on ne célèbre qu'une simple commémoration du divin repas de notre Rédempteur.

Le texte et la forme des sermons sont au reste fort uniformes. On a soin d'y mettre de côté le dogme, matière ingrate et stérile, pour ne s'occuper que de la morale; et encore emploie-t-on de grands ménagements dans la manière de la présenter et d'en développer les principes, sans doute pour ne point choquer trop ouvertement des mœurs corrompues par l'adultère et le libertinage, et ne pas troubler la liberté de conscience, ce droit pré-

cieux d'où découlent toutes les autres libertés. D'ailleurs ce sont là d'anciennes blessures, dont la guérison ne pourrait être que douloureuse. En revanche, les orateurs sacrés s'étendent avec emphase sur la vertu en général; et les mots de bienfaisance ainsi que d'amour du bien public (qualités dont, certes, personne ne conteste le mérite) retentissent sans cesse sous les voûtes des temples. Mais proclamer hautement qu'il faut d'abord purifier la source de la vertu du poison de la sensualité, triompher de la puissance des sens par une entière et complète abnégation de soi-même, et mortifier la chair rebelle aux exhortations de l'esprit, un langage aussi sévère et aussi véritablement évangélique effraierait un auditoire délicat; et, dans leur sagesse, les docteurs de la nouvelle loi pensent que de pareils sujets ne doivent pas être traités en présence de gens sensibles, et dont la compassion est vivement émue par la faiblesse humaine.

Les doctrines du socinianisme n'ont plus rien d'étrange en Suède, et on les y admire comme une preuve de la hauteur de pensées à laquelle peut arriver l'esprit humain. Il s'élève bien de temps à autre quelques voix contre l'audacieuse impiété de ces doctrines; on exhorte bien les prédicateurs à mesurer davantage la force de leurs expressions; mais en admettant même que le socinianisme ne fût pas le complément nécessaire du protestantisme, et n'eût pas été généralement reconnu comme dérivant directement de la réforme, quelles entraves celle-ci pourroit-elle opposer à ce torrent dévastateur, aujourd'hui qu'elle a rompu toutes ces digues qui le retenaient dans son lit?

Lors de la célébration du mariage, le prêtre, son rituel à la main, déclare aux époux que le mariage est un lien indissoluble; et cependant, malgré cette protestation solennelle, rien de plus aisé que la dissolution de cette sainte union; et souvent c'est encore le même pasteur qui célèbre un nouveau mariage entre l'un des deux époux et un nouveau conjoint, selon les mêmes formes, et sans s'embarrasser de la contradiction choquante qui existe entre ses paroles et ses actions.

Les luthériens possèdent exclusivement en Suède toutes les églises; on tolère cependant à Stockholm quelques chapelles pour les cultes dissidents. Ainsi on y compte une chapelle pour les herrnhutes, deux pour les calvinistes, une autre pour le culte gréco-russe, une autre pour les catholiques, et enfin une synagogue pour les Juifs.

La secte des herrnhutes est très-répandue dans tout le royaume; ils se rassemblent le soir, à six heures, dans leurs chapelles particulières, sans se séparer autrement de l'Église

luthérienne, où ils continuent toujours à communier. Leurs loges s'appellent en suédois, *Syrops Hyrka* (église de syrop); la manière de parler, doucereuse et affectée, des dames et Messieurs qui les composent, leur a fait donner par le peuple des sobriquets analogues. Le commentaire sur l'apocalypse du docteur Stilling, ouvrage dont la lecture fit dans le temps fureur à la cour et à la ville, et qui fut imprimé avec l'approbation spéciale du consistoire, est ce qui a acquis le plus de célébrité à cette société religieuse. L'auteur y déclare d'abord que la religion des philadelphes est la seule véritable, et que toutes les confessions finiront un jour par s'y réunir. Après avoir bien voulu, sans doute pour faire preuve d'impartialité, louer les éminentes vertus de quelques catholiques, de Fénélon, entre autres, il ajoute que Pie VII étoit l'antechrist, et que ce devoit immanquablement être le dernier Pape; il exprime, en outre, le regret qu'au lieu d'envoyer à l'échafaud l'infortuné Louis XVI, on n'ait pas plutôt tranché la tête à ce souverain Pontife. C'est par ces gentillesses théophilantropiques que l'auteur termine son commentaire . . . .

La confession de Genève est parvenue avec le temps à triompher de l'opposition opiniâtre du luthéranisme. Elle était autrefois sévèrement proscrite de Suède, ainsi que la religion catholique; mais aujourd'hui elle y est mieux accueillie, elle y jouit même de priviléges assez étendus, et compte deux chapelles à Stockholm, l'une à l'usage des calvinistes français, et l'autre à l'usage des Hollandois. Néanmoins, comme ces chapelles restent quelquefois dépourvues de ministres pendant plusieurs années, c'est le plus souvent un pasteur luthérien qui y porte la parole de Dieu, administrant, par un exces de zèle peut-être fort louable, la sainte communion en présence réelle à sept heures, et seulement *in figurâ* à sept heures trois quarts, à l'usage de ceux dont la conscience répugneroit à prendre part au premier sacrifice. Au reste, les réformés sont très-peu nombreux; et il n'en peut être autrement, puisque leurs enfants sont toujours élevés dans le luthéranisme.

La communion grecque ne compte à Stockholm qu'un très-petit nombre de membres. Les frais du culte sont à la charge du gouvernement russe, et la chapelle est située dans l'hôtel même de l'ambassade impériale. La famille du prêtre russe compose plus de la moitié du troupeau confié à ses soins.

Lorsqu'après une lutte longue et pénible, la religion catholique dut s'exiler du sol suédois, qui lui étoit redevable de si grands et de si nombreux bienfaits, les envoyés des puissances étrangères catholiques conservèrent seuls le privilége d'avoir

auprès d'eux un prêtre de leur religion. Tout autre ecclésiastique n'eût pu, sans courir les plus grands dangers, s'introduire dans le royaume. Aujourd'hui même la simple apparition d'un missionnaire catholique épouvanteroit le gouvernement suédois, qui se hâteroit de le renvoyer au delà des frontières. Vers le milieu du siècle dernier, cette intolérance parut se calmer un peu, lorsque les intérêts de l'État engagèrent le ministère à attirer à Stockholm une grande quantité d'artistes et d'ouvriers allemands des bords du Rhin et de la Meuse, pour créer des manufactures de soieries et de draperies. Presque tous ces étrangers étoient catholiques; on leur promit le libre exercice de leur culte. Leur arrivée en Suède éveilla l'attention et les craintes du clergé, qui crut découvrir parmi ces artisans des prêtres et des jésuites capables de mettre à exécution les plans les plus dangereux contre la sûreté de l'État. Il communiqua en conséquence ses inquiétudes aux États, les priant de détourner le danger pendant qu'il en étoit temps encore, et de veiller aux intérêts si précieux de la religion et de la patrie.

En 1778, les États autorisèrent l'exercice public du culte catholique, proscrit depuis la réforme, sans toutefois que cette tolérance s'étendît aux Suédois (le clergé ne l'eût jamais souffert); elle fut restreinte aux seuls étrangers. Gustave III, dans son voyage en Italie, avait promis à Sa Sainteté de protéger la religion catholique dans les terres de son obéissance, et reçut un diplôme fort honorable comme membre de la propagande. En 1781, il publia un décret qui fixoit les franchises des catholiques en Suède, et renouveloit en même temps les peines anciennement prononcées contre les Suédois qui auroient envie de retourner à la religion de leurs pères.

C'est en vertu de ce décret qu'il fut permis aux catholiques étrangers de posséder en Suède des églises avec des cloches, de professer publiquement leur religion, d'avoir un cimetière particulier; et que les curés catholiques furent autorisés à baptiser, marier, inhumer, délivrer des certificats, etc. Dans les mariages mixtes, si le père est catholique, il lui est libre de faire élever ses enfants dans sa religion; mais il n'en est pas ainsi de la mère. Au reste, les catholiques sont exclus de toute fonction publique.

On construisit en conséquence en 1784, et avec le consentement du Pape, une église catholique à Stockholm. Dès 1783, S. S. avoit envoyé comme curé et sous le titre de vicaire apostolique, l'abbé Öster, prêtre françois du diocèse de Metz. Ce fut la propagande qui se chargea de tous les frais de cette nouvelle fondation. Les nombreux catholiques de Stockholm visitèrent depuis avec un zèle et une ardeur dignes d'éloges une église qui

les réunissait sous un même pasteur; mais l'exiguité de leurs ressources les a toujours empêchés jusqu'à présent de profiter des autres avantages que leur accordait le décret de 1781. Les envoyés des puissances catholiques à la cour de Suède ont profité de la formation de cette église pour supprimer, par économie sans doute, les chapelles qui existaient auparavant dans leurs hôtels.

On compte aujourd'hui six à sept cents catholiques en Suède, dont le plus grand nombre réside à Stockholm. Ce sont, pour la plupart, des Allemands, descendants de ces artisans émigrés vers le milieu du siècle dernier, que la misère décime chaque jour, et dont bientôt la postérité aura entièrement disparu, ou bien des François que la tourmente révolutionnaire a poussés en Suède ou qui y sont venus exercer leur industrie, ou encore des Italiens que de fausses spéculations commerciales engagent à venir tenter fortune dans ces pays lointains.

Il n'y a pas en tout plus de vingt familles juives en Suède, et encore sont-elles dispersées sur toute l'étendue du royaume. Quant à la Norwège, un Juif y est un tel objet d'horreur et d'exécration, qu'il n'y resterait pas vingt-quatre heures sans être saisi et éconduit de la manière la plus brutale.

Note du Rédacteur. — Nous avons extrait cette intéressante notice du journal allemand publié mensuellement à Strasbourg, sous ce titre : Der Katholik, *eine religiœse Zeitschrift zur Belehrung und Warnung.* Nous saisissons avec empressement cette occasion de signaler à nos lecteurs un des plus fermes défenseurs de la cause pour laquelle nous combattons. Sentinelle avancée des catholiques en Allemagne, cet intéressant recueil soutient depuis six ans, et avec les succès les plus honorables et les plus constants, une lutte aussi vive qu'opiniâtre contre les protestants et les gallicans d'Outre-Rhin. Fort de logique et de raison, il accable ses adversaires du poids de la vérité, et fait justice de tous les vains sophismes qu'entassent péniblement huit à dix journaux qui paraissent sur divers points de l'Allemagne, et qui se réunissent tous pour lui faire avec une mauvaise foi évidente une interminable guerre de doctrines. Le *Katholik* se distingue aussi par une appréciation toujours juste des principales productions de notre littérature; nous avons remarqué, dans son dernier numéro, un article sur l'*Essai*, de M. de La Mennais, qui fait honneur au talent et à la sagacité

du critique. Il étoit impossible, en effet, d'exposer avec plus d'ordre, plus de clartéet plus de précision la doctrine de notre illustre écrivain.

LETTRE SUR LA PETITE ÉGLISE.

Un ecclésiastique, consulté par une personne qui se trouvoit engagée dans la petite Église, lui a écrit la lettre suivante, dont on nous a communiqué une copie. Comme cette lettre a le mérite de résumer, avec autant de clarté que de force, les observations les plus décisives, il nous a semblé convenable de la publier, dans la pensée que plusieurs de nos lecteurs trouveront l'occasion de s'en servir utilement.

« Je suis profondément touché, Monsieur, de la confiance que vous me témoignez, et qui m'honore infiniment. J'y répondrai de mon mieux, en vous disant avec une entière franchise et en présence de Dieu ce que je pense sur le sujet important qui vous occupe, et qui mérite en effet toute l'attention d'un esprit aussi droit et d'un cœur aussi sincère que le vôtre.

» Parmi les faits que vous citez, il y en a de trois sortes : les uns intéressent directement l'Église elle-même et son premier pasteur; il seroit aisé de les expliquer et de montrer combien ils ont été dénaturés par les passions. Mais, outre que cela m'entraîneroit dans de trop longs détails, cette discussion n'est pas nécessaire comme nous le verrons tout-à-l'heure, et la question peut être parfaitement résolue sans cela.

» Les autres sont des faits personnels sur lesquels on ne peut que gémir, et qui rentrent dans la classe de ces foiblesses humaines, et même de ces scandales qu'on verra dans l'Église jusqu'à la fin des temps, ainsi que l'apôtre nous en avertit, et qui ne sont jamais un motif de rompre son unité. Se séparer d'elle à cause

des fautes de quelques-uns de ses ministres, quelque grandes qu'elles puissent être, c'est tomber dans l'hérésie des Vaudois et de Wiclef.

» La troisième classe de faits que vous alléguez, Monsieur, porte sur la conduite du gouvernement, et il n'est pas un catholique qui ne se joigne à vous pour les déplorer. Mais parce que l'Église est opprimée, en est-elle moins la vraie Église? Et faudra-t-il lui faire un crime des persécutions qu'on lui fait subir ? N'est-ce pas plutôt à ce caractère qu'on la reconnoîtra jusqu'à la fin? Et que lui promettoit son divin Époux, sur le point de quitter la terre, sinon toutes ces épreuves qui sont aujourd'hui le sujet des larmes et de la douleur de ses enfants : *In mundo pressuram habebitis ;* et tant d'autres passages? Gémissons, prions, Monsieur, mais ne méconnoissons pas notre mère parce qu'elle est souffrante, et ne l'accusons pas de ses afflictions.

» Au fond, de quoi s'agit-il? De savoir quelle est la véritable Église, l'Église unique, dépositaire des grâces et des promesses de Jésus-Christ et dans laquelle il faut vivre et mourir pour être sauvé. Or, il est *de foi* que cette Église sera toujours celle qui aura à sa tête le souverain Pontife avec la majorité des évêques. C'est à eux que le Sauveur a dit : *Voilà, je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles.* Quiconque se sépare d'eux se sépare donc de Jésus-Christ. Tous les prétextes qu'on pourroit alléguer pour fortifier une séparation semblable, ne sauroient, suivant la remarque de saint Augustin, avoir aucune force, parce que rien ne peut prévaloir contre la parole du Fils de Dieu. Que sont, près de cette parole, tous les raisonnements humains? et quel sectaire manqua jamais de motifs apparents pour excuser son schisme? C'est le sacrifice, c'est le mérite du fidèle de faire taire sa raison orgueilleuse pour se soumettre humblement malgré les fausses lueurs de son esprit. Car chacun de nous peut se tromper, et ne se trompe en effet que trop souvent; mais nous ne saurions être trompés par Jésus-Christ, qui est la Vérité même, la Vertu, la Sagesse éternelle de Dieu.

» Tout se réduit donc à savoir de quel côté est le Pape et la majorité des évêques. Or ici toute espèce de doute disparoît. Vous reconnoissez, Monsieur, que la petite Église n'a pour elle qu'*un seul* évêque et deux ou trois cents prêtres, encore peu d'accord entre eux. Frappés des censures du saint Siége, ils résistent obstinément à son autorité, et s'en vont rêvant je ne sais quelle Église sans chef, sans épiscopat, presque sans sacerdoce, sans pasteurs et enfin sans troupeau ; car, qu'est-ce dans le monde qu'une société à peine connue dans un coin de la France et de l'Angleterre ?

» En deux mots, comme il ne peut y avoir qu'une vraie Église, ou celle que vous appelez *la grande*, ou celle qu'on nomme *la petite* n'est pas la vraie Église. L'une des deux est nécessairement schismatique. Qui dit schisme dit séparation. Or, dira-t-on que le Pape, avec les évêques du monde entier sont devenus schismatiques en se séparant *d'un seul* évêque, ou que cet unique évêque fait lui-même le schisme en se séparant de tous les évêques unis au Pape ?

» Si on déclare que le Pape, uni à tous les évêques, moins un seul, est schismatique, on déclare qu'il n'y a plus d'Église, et que Jésus-Christ est menteur, puisqu'il a toujours été de foi que l'union de la majorité des évêques avec leur chef, étoit la marque à laquelle on reconnaissoit la vraie Église.

» Si, au contraire, on avoue qu'un évêque séparé du souverain Pontife et des autres évêques, est par là même schismatique, il ne reste plus qu'à s'unir promptement à l'Église qu'il a quittée, et qui seule est la véritable épouse du Fils de Dieu. Je le supplie de tout mon cœur de vous inspirer cette salutaire résolution. N'écoutez pas les doutes qui peuvent naître dans votre esprit ; les doutes n'ont de terme sur rien, et nous vivons, Monsieur, en des temps où il faut remplir son devoir avec foi. Vous n'aurez de paix solide que quand vous vous serez remis sous la conduite de ceux à qui Dieu a confié le gouvernement de son troupeau, que quand vous serez uni aux successeurs des Apôtres à qui le

Sauveur disoit : *Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix, non comme le monde la donne.* Qui marche *seul*, s'égare, et l'on ne peut craindre de s'égarer en obéissant à celui sur qui notre divin maître a fondé son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point.

» Recevez, Monsieur, etc. »

LETTRES D'UN ANGLICAN A UN GALLICAN (1). — LETTRE D'UN MEMBRE DU JEUNE CLERGÉ A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES (2).

Le succès des *Lettres d'un anglican à un gallican*, et de la *Lettre d'un membre du jeune clergé à Monseigneur l'évêque de Chartres*, qu'on nous demande de toutes parts, n'a rien d'étonnant. La vigueur de style, l'érudition solide, la logique accablante, qui distinguent ces deux productions, leur assurent, non pas seulement un succès de vogue, mais une renommée durable. L'empressement du public à se les procurer nous dispense de leur consacrer un article dans cette livraison. D'ailleurs, pour n'être pas obligé de revenir plusieurs fois sur les mêmes choses, il vaut mieux attendre que les théologiens du ministère des affaires ecclésiastiques aient essayé d'y répondre. Il n'est pas absolument sûr qu'ils l'entreprennent, à en juger par *la déclaration* que M. Clausel de Coussergues vient d'insérer à ce sujet dans *la Quotidienne*. Après avoir rappelé une phrase, isolée de celles qui précèdent et peuvent seules en déterminer le sens, que fait l'honorable membre *du concile domestique*? Il rectifie sans doute quelques citations, réfute quelques raisonnements? Pas le moins

(1) Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

(2) Prix : 1 fr. 75 c., et 1 fr. 75 c. franc de port.

du monde. Il s'amuse d'abord à prouver que la plus grande partie du clergé de France a repoussé le schisme de 1791, chose que personne ne conteste assurément, et que l'auteur de la *Lettre à Monseigneur l'évêque de Chartres* n'a pas prétendu nier, lorsqu'il a dit en général, en se servant d'une locution très-usitée, que *les François étoient tombés dans le schisme* à cette funeste époque. Mais enfin M. Clausel lui attribue, par distraction sans doute, une assertion absurde, pour se donner le plaisir de la réfuter : il ne faut pas trop lui en vouloir pour cela; ce genre de préoccupation n'est chez lui qu'une habitude de famille, ainsi qu'on en a eu la preuve depuis quelque temps. D'un autre côté, pour agrandir la discussion, il argumente, non pas contre les raisons, mais contre *l'âge* de son adversaire; *qu'un membre du jeune clergé*, c'est-à-dire un prêtre ordonné depuis le concordat de 1801, ait pu *passer ses premières années* dans le schisme de la révolution, comme le dit en parlant de lui-même l'auteur de la *Lettre à Monseigneur l'évêque de Chartres*, personne ne verra en cela de contradiction, excepté M. Clausel de Coussergues, qui, en déclarant que cela lui paroît absolument incompréhensible, nous donne une mesure par trop modeste peut-être de son intelligence. Du reste, cette controverse *baptistaire*, qui répand tant de lumière sur le fond de la question, ne peut que donner une haute idée de sa polémique, et nous le félicitons d'avoir fait faire un aussi grand pas à la discussion.

Histoire d'Angleterre, par le Docteur Lingard; traduit par M. de Roujoux, 7me volume (1).

Nous avons eu souvent l'occasion de regretter que les longs intervalles qui séparent les numéros *du Mémorial*, et l'obligation de les consacrer presque entièrement aux graves discussions

(1) Prix : 6 fr. 50 cent. le volume. A Paris, chez Carié de la Charie, rue de l'École-de-Médecine, n. 4.

religieuses qui occupent aujourd'hui tous les esprits, ne nous permissent pas de rendre un compte détaillé des ouvrages littéraires et scientifiques qui nous sont envoyés. Mais ce regret, nous l'éprouvons toujours plus vivement chaque fois qu'on publie un nouveau volume de l'excellente traduction de *l'Histoire d'Angleterre*, par le docteur Lingard. En effet, cet ouvrage, qui est destiné à faire une révolution dans les sciences historiques, auroit droit assurément, nous ne disons pas à un article, mais à une suite d'articles, qui probablement laisseroient encore après eux d'importantes observations à faire, de nombreuses beautés à signaler; et *la Quotidienne* qui, plus heureuse que nous, en a fait, dans plusieurs numéros, un long et lumineux examen, n'a pas encore épuisé tout ce qu'il y a à en dire.

En effet, ce grand monument peut être considéré sous plusieurs aspects, qui tous offrent une mine féconde à l'observateur. Le veut-on juger dans son ensemble? on ne peut trop admirer l'art avec lequel l'auteur a su en disposer l'ordonnance, en distribuer les masses, en coordonner toutes les parties, de façon que tout y est toujours à sa place (chose presque aussi rare aujourd'hui dans les livres que dans la société), et que, de cet ordre merveilleux, résulte une clarté non moins merveilleuse dans un ouvrage, qui embrasse une si longue période, des temps si divers, des évènements si compliqués.

L'examine-t-on dans ses détails? on est frappé d'un autre genre de mérite. A l'historien succède le biographe, et sa narration, sans rien perdre de sa gravité, acquiert tout l'intérêt et toute la naïveté des mémoires particuliers. On vient de voir les héros : maintenant on trouve l'homme. On a suivi les rois et les princes sur le trône, dans les conseils, sur les champs de bataille : ici, on les surprend dans la vie domestique; dans l'intérieur de la famille; et quel contraste à la fois triste et piquant présente souvent ce changement de scène!

Mais le mérite par excellence, à notre avis, du docteur Lingard, et celui qui le distinguera des historiens qui l'ont précédé,

et probablement aussi de ceux qui le suivront, c'est cette patience scrupuleuse et pour ainsi dire cette impartialité d'érudition qui, affrontant toutes les difficultés et surmontant tous les obstacles, lui fait toujours puiser la vérité aux sources primitives, et le ramène, libre de tout esprit de système, de tous préjugés populaires ou philosophiques, pour nous raconter naïvement les faits tels qu'il les a appris, nous peindre les hommes tels qu'ils les a vus, sans plus s'inquiéter des écrivains qu'il contredit que des réputations qu'il renverse. C'est grâce à cette allure franche et courageuse, que rencontrant à chaque pas le plus renommé et le plus déhonté de tous les imposteurs qui aient jamais tenu une plume, le philosophe Hume, il le réfute sans le nommer, le combat sans l'attaquer, et l'écrase sans avoir seulement eu l'air de l'apercevoir. Au reste, il y a dans cette manière d'écrire autre chose que de la science et de la force : il y a une adresse extrême et une grande habilité de position. Né au sein de la nation la plus orgueilleuse qui ait jamais pesé sur la terre, et ayant conçu le hardi dessein de lui montrer, pour la première fois, à travers quelle succession de crimes et d'extravagances elle est parvenue à l'abjecte prospérité dont elle se montre si fière aujourd'hui, sans doute il falloit d'abord à l'historien, pour vaincre un si long entêtement et dissiper de si chères ténèbres, des lumières éclatantes et d'irrécusables autorités. Mais il lui falloit surtout un art tout particulier, non pour lui dire la vérité, mais pour l'obliger à l'entendre, et (chose plus difficile encore) pour la contraindre à y croire. Il a donc dû se garder de tout ce qui auroit ressemblé au désir d'imposer à ses lecteurs ses opinions et ses jugements. Racontant et ne dissertant pas, prouvant toujours mais ne disputant jamais, en un mot abdiquant sans cesse sa propre autorité, il a fallu qu'il se tînt, pour ainsi dire, toujours à l'écart de son livre, et qu'il cachât constamment l'historien derrière l'histoire.

C'est ce qu'il a fait, sans que sa prudence puisse reprocher à son amour-propre une seule distraction pendant un si long travail ;

et ce mérite, le plus remarquable de tous ceux qui distinguent son livre, suffiroit pour y apposer un cachet d'originalité, aussi difficile à imiter qu'à effacer.

C'est particulièrement aussi à cette précieuse qualité qu'il faut attribuer la sensation extraordinaire que cet ouvrage a produite dans le pays même dont il raconte les fastes. Objet d'abord d'une surprise générale, bientôt soumis, par une société savante, à un examen qu'on auroit pu mieux nommer une enquête, exposé ainsi aux chances d'un jugement qui s'annonçoit d'avance comme une condamnation, il est sorti victorieux de toutes ces épreuves. Pleine justice lui a été rendue; ses accusateurs sont devenus ses apologistes. La vérité a, cette fois, imposé silence à la haine : la médiocrité même s'est tue.... Il est vrai de dire que ses juges n'étoient que protestants et anglois : une académie gallicane ne l'eût pas si bien traité.

Nous espérons pourtant que, même dans le sein de nos sociétés savantes, il se trouvera encore des personnes qui, en sa qualité *d'étranger*, pardonneront au docteur Lingard l'hommage très-catholique qu'il rend aux souverains Pontifes, et la noble peinture qu'il fait de l'heureuse influence du pouvoir spirituel sur l'autorité temporelle, pour le bonheur des peuples et la sûreté des rois.... Elles seront sans doute d'autant plus disposées à l'indulgence à cet égard, que, dans quelques passages (fort rares il est vrai), l'auteur paroît blâmer certains actes du saint Siége. Or, nous en prévenons franchement ici les catholiques pour que cela ne les empêche pas de lire l'ouvrage, comme nous en avertissons complaisamment les gallicans pour les engager à le lire. Au reste, ces passages sont peut-être tout ce qu'ils y trouveront de bien : du moins nous le craignons; car c'est tout ce que nous y avons trouvé de mal.

Nous ne nous étendrons pas plus sur cette histoire, qui heureusement est maintenant assez connue pour n'avoir pas besoin que nous la fassions connoître davantage, et qui se recommande assez elle-même pour se passer de notre recommandation. Déjà

elle vient d'obtenir un triomphe qu'aucun ouvrage de ce genre n'avoit encore obtenu. En exposant l'origine honteuse du protestantisme, et en dépeignant ses hideux fondateurs, elle a converti des protestants à la religion catholique. Après un pareil succès, quelle gloire encore peut désirer l'auteur? Après un pareil éloge, quelles paroles le peuvent louer dignement?

Le comte O'Mahony.

P. S. Nous espérions qu'il nous resteroit assez d'espace après cet article, pour signaler encore quelques bons ouvrages à l'attention du public. Mais nous sommes forcés d'en remettre l'examen au prochain numéro. Cependant, nous voulons du moins faire preuve de bonne volonté en *nommant* aujourd'hui quelques-uns de ceux que nous ne pouvons analyser. Et d'abord, nous avertissons les amateurs que le magnifique *Bourdaloue*, publié par M. Méquignon, est entièrement terminé, et que le même soin qu'on avait remarqué dans les premières livraisons a présidé à la publication des dernières. Faite d'après les éditions les plus estimées, rangée dans l'ordre le plus lumineux, enrichie de tous les morceaux détachés qui ont successivement paru depuis la mort de l'auteur, ornée de son portrait supérieurement exécuté par le burin le plus fin et le plus délicat, imprimée sur papier magnifique et en caractères d'une élégance et d'une netteté admirables, cette édition efface toutes celles qui l'ont précédée et rend impossible d'en faire jamais une meilleure. Voilà tout ce que nous en pouvons dire sous le rapport typographique. Quant au livre lui-même, pour le bien louer, il faudrait en faire un. —Nous dirons aussi un mot de la *Vie des saints* (1), que nous avons déjà plusieurs fois recommandée à nos lecteurs. Ce grand et important ouvrage est également terminé, et la rapidité de l'exécution n'a nui en rien à sa perfection. Il offre une suite de gravures propres à captiver particulièrement l'attention des jeunes gens, et à fixer dans leur mémoire les traits édifiants qu'elles représentent et que développe le texte qui les accompagne. Celui-ci est clair, simple, élégant, comme il convenoit au sujet, et jamais la vie des héros du christianisme n'a été présentée plus brièvement et avec plus d'intérêt : une magnifique estampe

(1) Prix : 84 fr. Chez J. J. Blaise, rue Feron, n°. 24.

sert de frontispice à chaque volume ; enfin, rien n'a été négligé par l'éditeur pour rendre ce nouveau recueil digne des beaux ouvrages qu'il a déjà publiés. — Enfin, et pendant que nous parlons de gravures, nous n'oublierons pas la *Vie de saint Bruno*, par *Lesueur* (1), que nos plus habiles lithographes ont reproduites dans une suite de vingt-quatre planches, où se retrouve fidèlement conservé le caractère sublime des originaux de cette collection de chefs-d'œuvre, un des plus précieux trésors de l'école françoise. C'étoit donc rendre un vrai service aux arts, et en même temps propager notre gloire, que d'offrir à l'émulation des élèves et à l'admiration des étrangers, ces belles *pages* où le pinceau a écrit une si belle vie. Un biographe habile y a joint l'histoire toute miraculeuse du saint, et la vie tout avantureuse de son peintre ; et la réunion de deux morceaux d'une couleur si diverse produit un contraste piquant et qui ressemble encore à un effet de peinture.

(1) *Vie de saint Bruno*, d'après Lesueur, lithographiée par les premiers artistes, avec un texte format grand in-folio, pouvant faire suite au *Musée françois*. Le prix de l'onvrage est de 180 fr., sur papier de Chine, et de 120 fr. sur papier vélin satiné : l'un et l'autre, cartonnés, 6 fr. de plus. Chez le même libraire.

Dans un siècle si fertile en scandales, le chrétien est heureux de pouvoir arrêter de temps en temps ses regards sur des scènes consolantes. La ville de Saint-Jean-d'Angély a vu dernièrement se renouveler un de ces traits édifiants qui rappellent l'antique alliance de la piété et de la valeur. Le lieutenant-colonel commandant le dépôt du treizième régiment de chasseurs, dix officiers, dix-sept sous-officiers, soixante-quatorze brigadiers, ou chasseurs, en tout cent et un, sur un effectif présent de cent soixante et un, se sont approchés de la sainte table, à la messe paroissiale, en présence d'un nombreux concours de fidèles, qui contemploient avec une religieuse émotion le profond recueillement de ces militaires. Cet exemple a produit dans tout le pays une salutaire impression. Rien n'est plus propre à inspirer une

résolution généreuse à tant de chrétiens timides, qui n'osent briser le joug du respect humain. C'est surtout dans le cœur du soldat françois qu'un sentiment si bas, si contraire au véritable honneur, ne doit avoir aucun accès. Décidé à ne pas plus reculer devant les sarcasmes de l'impiété, qu'il ne reculeroit devant le feu de l'ennemi, le lieutenant-colonel, le lendemain de la cérémonie, a fait publier au dépôt l'ordre du jour suivant :

« Mes braves chasseurs du 13e! vous avez répondu à mon at- » tente par le grand exemple que vous venez de donner à l'armée » comme au monde, dans l'auguste action que vous venez de » remplir. On a vu ces fronts destinés à ceindre les lauriers de » la victoire s'humilier devant le Dieu des armées. Vous avez » prouvé que le cœur d'un soldat renferme plus d'une vertu, et » que le nom de chrétien aussi ne vous est pas moins cher que » la qualité de braves. Persévérez !

» Ainsi que nos pères d'immortelle mémoire, soyons toujours » superbes à l'ennemi, humbles devant Dieu, chrétiens cons- » tants, sujets fidèles! »

On croiroit lire un ordre du jour de l'armée de Turenne.

Nous ne devons pas oublier de dire que les militaires qui ont donné un si bel exemple, y ont été préparés par les instructions de M. l'abbé Briand, missionnaire du diocèse de La Rochelle, dont l'éloquence, inspirée par le zèle le plus pur, commande d'abord le respect, et a bientôt gagné la confiance.

Portrait de M. l'abbé de La Mennais; par M. Belliard, d'après le tableau de M. Paulin Guérin; grandeur in-folio. Prix : 5 fr. sur papier vélin, et 10 fr. sur papier de Chine. Au bureau du *Mémorial*.

Parmi cette foule de personnages plus ou moins célèbres, dont les portraits ornent, ou du moins garnissent les étalages des marchands de gravures, on cherchoit depuis long-temps,

et l'on s'étonnoit de ne pas trouver celui de l'illustre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence.* C'étoit, en effet, une singulière lacune entre toutes les renommées du siècle, et l'on se demandoit avec surprise si les traits du nouvel *Athanase* ne devoient être connus que de ses amis, ou tout au plus des habitués de la police correctionnelle.

Un grand peintre a entendu ce reproche, et il y a répondu par un chef-d'œuvre. M. Paulin Guérin, dont le nom seul vaut un éloge, et qui vient d'ajouter encore à la valeur de son nom, a reproduit avec une fidélité admirable cette physionomie dont le caractère expressif et mobile présentoit tant de difficultés au peintre : noblesse, naïveté, grâce, vigueur, touche large et hardie, *faire* délicat et précieux, tout se trouve réuni dans ce portrait, le plus beau, ce nous semble, qu'ait fait cet artiste qui n'en fait que de beaux. C'est aussi sous ses yeux et sous sa direction que M. Belliard en a exécuté la copie, et la lithographie qu'il publie aujourd'hui est, dans son genre, presque aussi étonnante de perfection que le tableau lui-même. On ne pouvoit en rendre le caractère, et nous dirions presque *la couleur* avec un crayon plus spirituel, plus exact et plus pur. Ceux qui voient la gravure croient voir encore le tableau, comme ceux qui ont vu le tableau ont cru voir le modèle.

Nous ne doutons donc point que les amis de la religion et les amis des arts ne s'empressent simultanément d'orner leur cabinet de cette estampe historique, en attendant qu'ils puissent admirer le tableau au prochain *salon*, où il sera exposé.

O' M....

Le *Mémorial catholique* fait imprimer, pour paroître prochainement, un ouvrage très-important, relatif à l'enseignement de la théologie, dont voici le titre : Des Doctrines Philosophiques sur la certitude dans leur rapport avec les fondements de la théologie : par M. l'abbé Gerbet, un des Rédacteurs du *Mémorial.*

ANNONCES DE LIVRES.

Heures catholiques ; livre de prières et de méditations à l'usage des fidèles ; par le prince de Hohenlohe, traduit de l'allemand (1).

Tandis que la philosophie ravale notre intelligence aux seules pensées de la terre, précipitant l'homme dans un brutal oubli de lui-même, et lui défendant de lever les yeux vers la céleste patrie ; tandis qu'avec une ironie cruelle, elle montre un ciel d'airain aux prières et aux gémissements de l'infortune, et qu'elle s'acharne de plus en plus à *désespérer* l'espérance, cette vertu du malheur, comme le repentir est celle du crime : un homme élu de Dieu est apparu au milieu de ce siècle d'iniquités, qui par l'autorité des miracles, et une éclatante sainteté, semble resserrer les liens qui unissent la terre au ciel, et rattacher plus étroitement l'homme à son Créateur, les afflictions d'ici-bas aux miséricordes divines. Sans doute, comme autrefois au tombeau de Lazare, la mort n'est pas vaincue dans son triomphe même ; mais près de frapper sa victime elle est obligée de suspendre ses coups ; et on auroit peine à compter ceux qui dans leurs hymnes de reconnoissance rendent témoignage à la miraculeuse intercession du nouveau saint..... A ces merveilleux récits, la foi se ranime, l'espérance devient plus vive, et en voyant le ciel devenu pour ainsi dire docile à la voix du Juste, la prière s'élance avec une nouvelle confiance au sein de la Divinité.

Tout en remplissant ainsi la mission qu'il a reçue d'en haut, en consolant les affligés, en rendant la santé aux infirmes, le prince de Hohenlohe, comme son divin Maître, ne se montre pas moins occupé du soin de guérir les âmes, et de les nourrir de la parole de vie. C'est dans ce but qu'il offrit il y a quelques temps à la piété *Le fidèle au pied de la croix*, et qu'il lui présente encore aujourd'hui un nouvel aliment dans les *Heures catholiques*.

Rien ne sauroit sans doute exciter plus vivement la curiosité des fidèles qu'un pareil livre, où l'on espère surprendre, pour ainsi dire, les secrets de cette âme dont la prière est si puissante

(1) 1 fort vol. in-18. Prix : 5 fr. et 6 fr. par la poste.

auprès de la Divinité ; et déjà chacun le compare dans son esprit à tout ce qui peut être sorti de plus parfait en ce genre de la main des hommes. Certes *les Heures catholiques* sont bien faites pour remplir une pareille attente. Il est important toutefois de ne pas se méprendre sur l'objet spécial de cet ouvrage.

Ce n'est point ici un de ces livres où une âme pleine de toute la perfection chrétienne, et n'ayant en vue que cette perfection même, s'est bâtie à elle-même une cité, où pourroient seules pénétrer quelques âmes privilégiées, tandis que la commune foiblesse s'efforceroit vainement d'y atteindre. Sans vouloir ravir tout-à-coup les âmes à la perfection chrétienne, *les Heures catholiques* offrent à notre foiblesse une suite de degrés pour y parvenir ; c'est un sage conseiller qui prend le pécheur dans l'état où il se trouve pour le conduire au travers des voies si difficiles du salut. Il le suit pas à pas ; il le soutient lorsqu'il chancelle, le relève quand il tombe, l'accompagne dans tous les états de la vie, et il a enfin des remèdes et des consolations pour toutes les afflictions et toutes les misères.

« L'auteur s'est attaché, nous dit-il, à ne développer que des » principes courts, clairs, et faciles à pratiquer ; la voie de la » vertu tracée dans *les Heures catholiques* est la voie commune, » par conséquent la plus sûre, » et le lecteur peut se servir de cet ouvrage, tout à la fois comme d'un livre *de Prières, de Piété, de Méditation, de Conseils*, comme *d'un livre à l'usage des Malades*, comme *d'un livre d'Instructions*.

Quant au mérite de la traduction, il eût été difficile de mieux reproduire la clarté, l'élégante simplicité et l'onction de l'auteur original. Nous pourrions en fournir la preuve par de nombreuses citations, si l'abondance des matières ne nous forçoit à nous resserrer dans certaines limites.

Du Mal, *à l'occasion du Jubilé*, par M. l'abbé Vrindts (1).

Cet ouvrage sur *le Mal*, qui a paru depuis plusieurs mois sans qu'aucun Journal en ait rendu compte, est dû à un ancien professeur de théologie. Profondément pensé, rempli d'une érudition solide, ce livre est écrit avec un sentiment de conviction et de foi qui pénètre le lecteur. Si le style en est inégal ou peu correct (ce qui n'étonne point dans un Belge accoutumé de-

(1) Un fort volume in-8°. Prix : 6 fr. et 7 fr. par la poste. Chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n°. 10.

puis long-temps à professer en latin), on ne peut lui refuser cette justice, que les plus hautes questions de métaphysique y sont traitées avec le talent d'un homme qui a long-temps médité son sujet et qui a une grande habitude du raisonnement. Mais, nous devons le dire, si M. Vrindts est un penseur profond, il se défie néanmoins de sa raison propre; il la fait marcher constamment d'accord avec l'autorité des siècles passés. L'Écriture, les saints pères, les auteurs anciens et modernes viennent toujours à l'appui de sa raison, qui devient ainsi la raison générale. D'où l'on voit que, malgré la force de sa logique, il suit le système de l'autorité, ou le système de la raison raisonnable.

M. Vrindts, profondément affligé *du mal* de son siècle, combat d'abord cette funeste indifférence qui ne se trouve pas seulement chez les hommes du monde, mais qui en a gagné plusieurs parmi ceux qui doivent être les dépositaires de la science de Dieu. Nous sommes, disent-ils, indifférents sur toutes ces questions d'autorité dans l'Église....... Comme s'il étoit indifférent, et pour des prêtres surtout, de savoir qui a le droit de commander et jusqu'où s'étend le devoir d'obéir! Comme si, dans des questions *voisines de la foi*, l'homme de foi devoit s'exposer au danger de la perdre !

L'auteur met sous les yeux de l'homme la brièveté du temps et sa formidable éternité; il le balance entre ces deux alternatives d'un bonheur ou d'un malheur éternel, et lui montre que dès cette vie même l'homme est éternel dans ses œuvres. Puis, établissant la différence essentielle qui se trouve entre le bien et le mal, il fait voir que Dieu n'est point l'auteur du mal, mais que la cause unique du mal est la créature raisonnable.

Ayant complètement détruit les deux principaux obstacles aux fruits qu'il espère de son travail, M. Vrindts se rencontrant avec M. de Maistre, démontre que tout le mal du monde n'est que péché ou châtiment du péché. Ici le lecteur trouvera, dans l'ouvrage même, des idées neuves, des réflexions profondes, qui feront sur lui la plus vive impression.

Après des considérations aussi graves que solides, sur la nature du péché, qui est le mal de Dieu, le mal de Jésus-Christ, le mal de l'être intelligent et l'unique source de tous les maux, l'auteur arrive à cette conclusion rigoureuse que l'éternité des peines n'a rien qui révolte la raison, et que la créature n'est pas capable de souffrir une peine égale à la malice du péché. D'où il suit que cette peine doit être éternelle ; ce qui est conforme à la raison comme à l'Écriture.

Embrassant son sujet dans toute son étendue, sans dissimuler aucune objection, il parcourt et réfute en théologien profond et exercé, tous ces arguments des manichéens anciens et modernes, des pauliciens et des autres gnostiques; c'est-à-dire qu'il combat victorieusement un grand nombre de sophismes de nos jours. Mais M. Vrindts ne se borne pas à citer entièrement et à réfuter solidement les textes de Bayle, si fameux sur cette matière; il y rattache presque toutes les difficultés de la métaphysique; et raisonnant dans le même sens que l'illustre auteur de l'*Essai*, il développe une grande vigueur de talent et toutes les forces d'une puissante dialectique. Celui qui aura lu son livre avec intention de connoître la vérité, n'ira point chercher ailleurs de nouvelles preuves. Ses discussions et ses raisonnements annoncent un homme supérieur et vraiment propre à l'enseignement *des études ecclésiastiques*. Mais il faut dire aussi que M. Vrindts, qui indique et développe ensuite les remèdes *au mal*, n'admet point la doctrine de la Sorbonne sur *la puissance ecclésiastique* et sur *l'autorité pontificale*. Après avoir montré que le premier moyen, pour l'homme, de s'affranchir de ses maux, c'est de sortir de son iniquité; que le deuxième est de former la jeunesse par une éducation vraiment religieuse : il établit que le troisième, est de se soumettre pleinement à l'autorité que Dieu nous a imposée sur la terre. Ici l'auteur entre dans les plus grands détails, et offre, comme il le dit lui-même, un petit cours de théologie en quatre articles, en faveur de nos hommes de loi qui se mêlent quelquefois de parler théologie.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, et en particulier sur les quatre leçons de théologie à l'usage de Messieurs de l'Église gallicane. Il nous suffit de dire aujourd'hui que la *Lettre* piquante et solide *d'un curé Franc-Comtois* (1), annoncée dans la dernière livraison *du Mémorial*, se trouve en substance dans le XXIe chapitre de M. Vrindts.

Harangue du cardinal Du Perron, sur l'article du serment, prononcée devant le tiers aux états-généraux, le 2 janvier 1615, publiée par le comte du S***. Broch. in-8e de neuf feuilles. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste. Au bureau du *Mémorial*.

C'est par la *Harangue* du cardinal Du Perron que les gallicans devroient commencer la réfutation des doctrines ultramontai-

(1) Prix : 75 cent. Au bureau du *Mémorial*.

nes. Une fois la tradition de l'Église gallicane bien établie, il leur seroit peut-être plus facile d'écraser les *novateurs* de ce siècle. Mais ils se contentent de crier au scandale, et ils ne répondent à rien. Ce n'est pas le moyen de gagner la victoire, ni même d'avancer la discussion.

Considérations sur les constitutions démocratiques, et en particulier sur les conséquences de la charte portugaise, par rapport a la politique de l'Angleterre et de l'Europe; par M. Laurentie. Prix : 2 fr. 50 cent., et 3 fr. par la poste. Au bureau du *Mémorial*.

Tout ce qui sort de la plume de M. Laurentie est recherché par les amis de la vérité. Mais la politique aussi lui devra de la reconnoissance pour le nouvel ouvrage qu'il vient de publier, et qui jette un grand jour sur la question qui divise le Portugal. Nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

Psalterium Davidis, brevi ac succinctâ paraphrasi explicatum, D. D. sodalibus academicis congregationis majoris Molshenianæ, sub titulo B. Mariæ Virginis ab angelo salutatæ; oblatum annis 1779--1782. Argentinæ, typis F. G. Levrault, regis typographi; 1826. Deux vol. in-12; prix : 5 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste. A Paris, rue de la Harpe, n°. 81.

Cet ouvrage, qu'on attribue à un membre d'un ordre célèbre, est une courte et très-bonne paraphrase, verset par verset, des psaumes de David. Il renferme la substance d'une instruction vaste et solide. Les explications, toujours extrêmement claires, sont appuyées sur l'interprétation des saints pères et des commentateurs les plus accrédités. Le latin en est facile sans trivialité, et soigné sans affectation. Nous recommandons particulièrement au clergé et aux élèves en théologie cet excellent livre. Beaucoup de personnes ne possèdent pas le grand ouvrage du P. Berthier sur les Psaumes : celui-ci peut y suppléer. Nul doute que, lorsqu'il sera connu, il ne prenne place dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

Le Messie, poëme de F. G. Klopstock; *traduction nouvelle*, par M. J. d'Horrer, officier supérieur, secrétaire de l'ambassade de France près la confédération suisse; 3 vol. in-8°. Prix : 18 fr., et 22 fr. 30 c. par la poste. Chez Pihan Delaforest, rue des Noyers, n°. 37.

Le poëme de Klopstock et le nom de M. d'Horrer recomman-

dent tellement cette traduction que, quoique nous n'ayons pas encore eu le temps de l'examiner, nous nous empressons de l'annoncer, en attendant que nous puissions en rendre compte avec plus d'étendue.

Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de Bourbon, contenant les naissances, actions mémorables, alliances et décès de tous les princes et princesses de cette illustre maison, avec leur descendance directe, depuis Robert-le-Fort jusqu'à nos jours, d'après les monuments et les manuscrits les plus authentiques; par N. L. Achaintre. Deux vol. in-8°., ornés des armoiries des principales branches, et imprimés par J. Didot. Prix : 15 fr. sur papier fin satiné, 30 fr. sur papier vélin cavalier; 45 fr. avec armoiries coloriées. A Paris, chez Mansut fils, éditeur, rue de l'École de Médecine, n°. 4 *bis*.

Cette histoire généalogique *comprend en deux volumes tous les individus dont se compose l'auguste famille des Bourbons, et sur chacun d'eux une notice biographique plus ou moins longue, suivant qu'ils ont fixé l'attention de la postérité*. Elle est divisée *en deux sections, dont l'une contient toutes les branches issues de la tige commune, depuis* Robert-le-Fort *jusqu'à* Antoine, *roi de Navarre, père de Henri IV; l'autre renferme les branches principales et collatérales depuis ce chef jusqu'à nos jours.*

Une description de la Maison royale de Bourbon, la branche la plus féconde et sans contredit la plus illustre de la Maison royale de France, intéresse à un trop haut degré tous ceux qui doivent s'occuper particulièrement de l'histoire de France, qui sont en grand nombre, pour qu'un ouvrage aussi remarquable n'ait pas un succès complet, et tel que l'auteur est en droit de l'attendre.

A history of England, from the first invasion by the Romans, by J. Lingard d. d. in-8°, tomes I à X. Prix, 7 fr. le volume. Chez Baudry, libraire pour les langues étrangères, rue du Coq-Saint-Honoré, n°. 9.

Il ne manque plus rien au succès qu'obtient parmi les personnes éclairées et les amis de la belle littérature l'*Histoire d'Angleterre* du D. Lingard. L'empressement des compatriotes de l'auteur a forcé les éditeurs à en publier à Londres trois éditions successives sur différens formats, et voici qu'un de nos libraires

la réimprime. Confiant cette importante publication aux presses d'un de nos plus habiles typographes, il n'a pas craint d'entrer en concurrence avec les éditeurs anglois. Personne ne doutera en examinant les dix volumes qu'a déjà publiés le libraire Baudry, qu'il n'ait fait une excellente spéculation, tout en rendant un service essentiel aux amateurs de la littérature angloise. Sous le rapport de la beauté du papier, de la netteté des caractères et de la correction du texte, son édition ne le cède en rien à l'édition angloise ; et elle coûte deux fois moins ! On se plaint généralement sur le continent du prix exorbitant auquel reviennent les livres que l'on tire d'Angleterre ; jusqu'à présent, les romans en vogue et quelques livres élémentaires avoient seuls pu obtenir en France les honneurs d'une réimpression : félicitons-nous de voir étendre à des ouvrages plus sérieux ces véritables conquêtes de notre typographie sur les presses de la Grande-Bretagne. Une seule considération pourroit s'opposer au succès d'une édition angloise du bel ouvrage du D. Lingard publiée à Paris : ce seroit la crainte que le texte n'en fût pas pur et correct; mais sous ce rapport M. Baudry présente plus que des garanties, et sa magnifique édition économique des œuvres de lord Byron en 7 vol. in-8° que les Anglois eux-mêmes ont vantée comme un chef-d'œuvre, doit rassurer les plus timides. Sa réputation comme éditeur est trop bien établie et trop honorable pour que nous ayons besoin d'insister sur ce point.

Conseils a un Chrétien qui veut retirer des fruits du sacrifice de la messe ; par Mademoiselle ***. Prix : 1 fr. broché, et 1 fr. 50 cent. relié en basane. Au bureau du *Mémorial catholique*.

Mademoiselle ***, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur des sujets de piété, destine le produit de tous ses livres au soulagement des pauvres. C'est pourquoi nous annonçons celui-ci, quoiqu'il ait déjà paru en 1805, mais avec d'autant plus de plaisir qu'il est fort bien écrit, et que la célébration des saints mystères, les prières et les cérémonies de la messe y sont mises à la portée des plus simples lecteurs, et ne peuvent manquer de leur inspirer les réflexions les plus salutaires.

Trois jours au monastère des Trappistes de la Meilleray. Seconde édition, augmentée d'une notice sur la fondation des Trappistes, leur suppression, leur départ de la France en 1790, emportant les ossements de leur fondateur, l'abbé de Rancé;

leur établissement en Suisse, à la Val-Sainte; leur dispersion; la fondation d'une maison à Sulworth, en Angleterre; leur rentrée en France, au monastère de la Meilleray; par M. l'abbé de Villefort, chanoine titulaire du Chapitre royal de Saint-Denis. Prix : 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c. franc de port. Chez Trouvé, Imprimeur Libraire, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°. 16. — Se vend au profit des pauvres.

Voilà des hommes qui ont une existence singulière : ils bénissent Dieu, dans le silence de la nuit comme à la face du soleil, de les avoir séparés du monde; tandis que le monde ne cesse au milieu de ses plaisirs de déplorer leur sort. De quel côté est le bonheur, la bonne foi et la vérité? Si quelques personnes religieuses pouvaient avoir des doutes, l'intéressante relation que nous annonçons est très-propre à les dissiper, comme à édifier les chrétiens fervents.

La Religion, poème par L. Racine. 1 vol. in-32, figure. Prix : 50 c. et 60 c. franc de port. A Paris, chez L. Paris, éditeur, rue de Richelieu, n°. 87.

Au milieu du déluge des in-32, on en trouve à peine deux ou trois qu'un honnête homme et un chrétien puisse avouer. Le poème de *La Religion* est évidemment de ce petit nombre, et il se recommande par une jolie impression.

Motifs invincibles d'attachement a l'Église romaine pour les catholiques, ou de réunion pour les protestants. Prix : 35 c. Chez Ad. Leclère et Comp., quai des Augustins, n°. 35. — Lettre d'un ministre protestant converti a monseigneur l'archevêque de**, *dans laquelle il déclare les moyens dont Dieu s'est servi pour lui donner la connoissance de la vérité catholique.* Prix : 50 c. Chez A. Seguin, libraire à Montpellier.

Ces deux opuscules ont été imprimés il y a plus d'un siècle; le second même l'a été du temps de Turenne, à qui il avoit paru *de bon sens.* L'un et l'autre, exposant d'une manière solide les principaux motifs de la foi catholique, méritent de reparoître aujourd'hui, et peuvent être utiles pour ramener nos frères égarés.

La Voie du pardon, ou connoissance abrégée de ce qu'il faut faire et savoir pour approcher avec fruit du sacrement de Pénitence. *Seconde édition.* Prix : 75 cent. et 1 fr. par la poste.

Chez Périsse frères, à Paris, place Saint-André-des-Arts, n°. 11, et à Lyon, rue Mercière.

On a ajouté à cette nouvelle édition, selon le désir que nous avions manifesté en parlant de la première, un examen détaillé de conscience qui complète l'ouvrage et pourra le rendre encore plus utile.

De l'instruction publique, ou Mémoire en réponse à la question proposée par la Société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, pour le concours de 1821, en ces termes : *L'instruction publique offre-t-elle assez de garanties, lorsqu'elle n'est pas confiée à un ou plusieurs corps qui tiennent de la loi une indépendance suffisante, qui aient un pouvoir spécial sur leurs membres, et qui soient dépositaires des doctrines religieuses, morales et politiques ?* Prix : 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. par la poste. A Paris, à la librairie ecclésiastique de Rusand, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, n°. 8.

Les circonstances actuelles ayant déterminé l'auteur à publier ses idées sur l'instruction publique, on ne peut que l'approuver d'avoir pris ce parti. Selon lui, un corps religieux, et *un seul*, devroit être chargé de l'enseignement. Il ne désigne pas ce corps religieux ; c'est au gouvernement à le trouver, dit-il, à le former même. En cela il se trompe, jamais ordre religieux n'a été ni ne pourra être d'institution humaine.

Leçons de littérature chrétienne, ou choix de prose et de vers sur la religion et la morale, extrait des meilleurs écrivains françois morts et vivants ; à l'usage des séminaires, des colléges et des maisons d'éducation ; deux vol. in-8°. Prix : 12 fr. et 15 fr. par la poste. Chez Beaucé, libraire, rue Palatine, n°. 5.

Dieu, l'Homme, la Religion, telle est en commençant la division des matières du premier volume ; viennent ensuite divers morceaux classés dans le même ordre que les *Leçons* de Noël. Le volume de vers contient le poëme de *La Religion*, les poëmes sacrés de Florian (*Ruth*, *Tobie* et *Job*) ; les tragédies de *Polyeucte*, d'*Esther* et d'*Athalie* ; des odes et des cantiques, principalement de J.-B. Rousseau, de Racine et de Lefranc de Pompignan, puis divers morceaux oratoires. Ce recueil ne fait pas toujours honneur au goût de l'éditeur ; on voit qu'il n'a osé rien *choisir* de lui-même, et qu'il s'en est tenu au travail des autres

compilateurs. Mais l'ouvrage néanmoins, tel qu'il est, ne peut qu'être utile.

Ode aux Grecs, par L. G. Boisbaron. Prix : 60 cent. Chez Rusand, à Paris, rue du Pot-de-Fer, n°. 8, et à Lyon, rue Mercière.

M. Boisbaron s'est mépris dans ses sentiments sur les Grecs : la religion n'est pas contre les Grecs. Ce ne sont pas les vrais amis de la croix qui les oublient..... et encore moins qui chercheroient à leur nuire. Ce n'est pas d'hier non plus que l'Église leur tend la main, et quoi qu'on en ait dit, cette main n'est pas *glacée*. Huit cents ans de sacrifices et de généreux efforts valent bien quelques souscriptions.

On trouve au bureau du MÉMORIAL CATHOLIQUE, *rue Cassette, n°. 35, les ouvrages suivants :*

NOUVEAUX MÉLANGES, par M. l'abbé F. de La Mennais; 1 fort vol. in-8°, prix 7 fr., et 9 fr. par la poste. Se trouve aussi à la librairie classique élémentaire, rue du Paon, n° 8.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PROCÈS DU CONSTITUTIONNEL ET DU COURRIER FRANÇAIS, ET SUR LES ARRÊTS RENDUS A CETTE OCCASION PAR LA COUR ROYALE; par le même. Prix : 1 fr., et 1 fr. 20 c. par la poste.

LETTRES SUR LES QUATRE ARTICLES DITS DU CLERGÉ DE FRANCE, par le cardinal Litta. Nouvelle édition, avec des notes; 1 vol. in-12. Prix sur papier fin satiné, 3 fr., et 3 fr. 50 c. par la poste; sur papier vélin, 5 fr., et 5 fr. 50 c. par la poste.

LETTRES D'ATTICUS, ou Considérations sur la religion catholique et le protestantisme; par un Anglais protestant. Prix, sur papier fin satiné, 3 fr. et 3 fr. 50 c. par la poste; sur papier vélin, 5 fr., et 5 fr. 50 c. par la poste.

CATÉCHISME DU SENS COMMUN, par M. R***, supérieur des missionnaires du diocèse de Nancy. Seconde édition, 1 vol. in-18. Prix. 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.

Le *Plaidoyer* de M. Berryer fils, pour M. de La Mennais, précédé d'un *Avant-propos* de M. le comte O'Mahony, et suivi des *Réflexions* de M. Duplessis de Grenédan, se vend séparément, 1 fr. 50 c.

La *Lettre* de M. l'abbé F. de La Mennais, et la *Réponse* à l'*Antidote contre les Aphorismes de M. de L. M.*, insérées dans ce numéro, se vendent aussi en une brochure séparée, 1 fr.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Mémorial catholique* paroît du 15 au 20 de chaque mois, à partir du 15 janvier 1825, par livraison de quatre feuilles d'impression (64 pag.) in-8°.

Le prix de la souscription (*franc de port*) est de 8 fr. pour six mois, 15 fr. pour l'année, et 20 fr. pour l'étranger, la Suisse exceptée.

ON SOUSCRIT À PARIS :

Au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n° 35, près Saint-Sulpice.

On souscrit aussi chez tous les Directeurs de poste, et chez les principaux Libraires de France, comme de l'étranger, dont nous donnons la liste. Les lettres, demandes et réclamations, ainsi que les envois d'argent, doivent arriver franc de port.

Libraires de la France chez lesquels on souscrit au Mémorial.

Abbeville, Grare.
Agen, Noubel.
Aix, Mouret, Terris.
Alby, Rodière.
Alençon, Bonvoust.
Ambert, Seguin.
Amiens, Caron-Vitet.
Angers, Fourier-Mame.
Angoulême, Madame Marrot.
Argentan, Lecresne.
Arras, Topino.
Aurillac, Grassal.
Autun, Dauphin.
Auxerre, veuve François Fournier.
Avranches, Quesnel.
Avignon, Seguin aîné, Aubanel.
Bar-le-Duc, Laguerre.
Bastia, Lorencie.
Bayeux, Groult.
Bayonne, Gosse.
Beaune, Bernard Dufay.
Beauvais, Desjardins.
Besançon, Girard, Gauthier.
Béziers, Cambon.
Blois, Darnaud.
Bordeaux, Lafite, Lafargue.
Bourg, Dufour, Bottier.
Bourges, Gilles.
Brest, Auger, Michel.
Brignolles, Dufort.
Brive, Crauffon.
Caen, Mancel, Manoury.
Cahors, Richard.
Calais, Leleux.
Cambrai, Berthoud.
Carcassonne, Gadrat.
Carpentras, Proyet.
Châlons-sur-Marne, Dortu.
Châlons-sur-Saône, Dejussieu.
Charleville, Raucourt.
Chartres, Deshayes.
Château-Gontier, Lecoq.
Chaumont, Bouchard.
Cherbourg, Boulanger.
Clermont-Ferrand, Thibaut Landriot.
Colmar, [illegible].
Dax, [illegible] fils.
Die, Ricnaud.
Dijon, [illegible], Noellat.
Douay, Tarlier.
Dunkerque, [illegible] Delaye.
Evreux, [illegible].
Falaise, Bree aîné.
Fontainebleau, Durant, Madame Petit.
Grenoble, Baratier frères, Ch. Dechenaux.
L'Aigle, Mademoiselle Glaçon.
Langres, Dufay.
La Rochelle, Pavie.
Laval, Grandpré, Bonné.
Le Hâvre, Duflo, Chapelle.
Le Puy, Lacombe.
Libourne, Foutaine.
Lille, Vanackère, Lefort.
Limoges, Bargeas.
Lons-le-Saulnier, Gauthier.
Lorient, Caris, Lecoat-Saint-Haouen.
Lyon, veuve Barraud, Rusand, Guyot.
Mâcon, Grosset.
Le Mans, Dureau, Belon.
Marmande, veuve Bouquet.
Marseille, Camoins, Masvert, Chardon.
Mayenne, Roullois.
Meaux, Dubois Berthault.
Melun, Leroy, Michelin.
Mende, Ignon.
Metz, Devilly, Theil, Mlles. Adam.
Montauban, Forestier.
Montpellier, Seguin, Sevalle.
Morlaix, Letit.
Moulins, Desroziers.
Nancy, Merd. Bontout, Clément.
Nantes, Mellinet-Malassis.
Narbonne, [illegible].
Niort, Quantin, Robin.
Nismes, [illegible].
Orléans, Monceau.
Pau, Vignancour, Perri[illegible].
Périgueux, Jardin.
Perpignan, Alzine, Tastu.
Poitiers, Barbier.
Privas, Pombe.
Quimper, [illegible].
Rennes, Vatar, [illegible] Blouet.
Rodez, Carrère.
Rouen, Fleury.
Saintes, [illegible].
Saint-Brieuc, Prud'homme.
Saint-Dié, [illegible].
Saint-Flour, Vidal.
Saint-Lô, Elie.
Saint-Malo, Valais.
Saint-Quentin, Tilloy [illegible].
Sainte-Menehould, [illegible].
Saumur, Nevo-Degouy.
Sedan, Bauduin.
Sens, Guillemard.
Soissons, Arnoult.
Strasbourg, Levrault, Alexandre.
Tarascon, Aubanel.
Tarbes, Gardelle fils.
Toulon, Bellue.
Toulouse, Manavit.
Tours, Mame.
Troyes, Sainton fils.
Valence, Marc-Aurel.
Valenciennes, Giard [illegible].
Vannes, Galles aîné.
Vendôme, [illegible].
Verdun, Benit, Villet.
Versailles, Etienne.
Vesoul, veuve Lépagnez.
Villeneuve-d'Agen, [illegible].
Vire, Adam.
Vitry (Marne), [illegible].

Libraires de l'étranger chez lesquels on souscrit au Mémorial.

Aix-la-Chapelle, J. A. Meyer.
Anvers, Ancelle.
Amsterdam, Dufour.
Berlin, Schlesinger.
Berne, Bourgdorfer.
Bruxelles, Lecharlier, Renaudière fils aîné et compagnie.
Fribourg, A. Eggendorffer.
Gand, Houdin.
Genève, De Châteauvieux, négociant.
Lausanne, Luquiens.
Liège, Madame Duvivier.
Londres, Treuttel et Würtz, Booker, Keating.
Manheim, Artaria et Fontaine.
Mayence, Leroux.
Milan, Giegler, J. Bocca.
Mons, Leroux.
Moscou, Riss.
Naples, Borel, Marotta et Vanspandoch.
Saint-Pétersbourg, Graeff, Ch. Weyer, Graff.
Turin, Ch. Bocca.
Utrecht, Schultz.
Vienne, Schaumburg.